Direction Générale des Services

P.V. N°05 XV 2021

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT

MARDI 22 JUIN 2021

- Transcription des débats -

Sont présent(e)s :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, David AMIEL, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Louisa FERHAT, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Catherine IBLED, Frédéric JACQUOT, Nicolas JEANNETÉ, Henri JOZEFOWICZ, Noémie KERMABON, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Aminata NIAKATÉ, Marion PARISET, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Julien RIPPERT, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle ROY, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Florian SITBON, Simon VERMOREL, Hadrien VEYSSIERE, Arthur WOLFF.

Sont excusé(e)s :

- Fatiha AGGOUNE, donne pouvoir à Julien RIPPERT
- Fanta BERETÉ, donne pouvoir à David AMIEL
- Évelyne BOSCHERON, donne pouvoir à Isabelle ROY
- Daniel-Georges COURTOIS, donne pouvoir à Philippe GOUJON
- Inès de RAGUENEL, donne pouvoir à Jacques-Henri SEMELLE
- Marie-Caroline DOUCERÉ, donne pouvoir à Louis LATINNE
- Agnès EVREN, donne pouvoir à Pierre MENUET
- Anessa LAHOUASSA, donne pouvoir à François CONNAULT
- Jérôme LORIAU, donne pouvoir à Franck LEFEVRE
- Ozlem ORAKCI, donne pouvoir à Grégory CANAL
- Anne-Claire TYSSANDIER, donne pouvoir à Louisa FERHAT
- Hector VESPROUMIS, donne pouvoir à Valentin ROUFFIAC

Absentes :

- Éléonore CREUZE,
- Valérie GIOVANNUCCI,
- Anouch TORANIAN,

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, merci de regagner vos places, afin que nous puissions commencer notre séance du Conseil d'arrondissement.

1. **Hommage à Geneviève LAMY, ancienne adjointe au Maire du 15ème**

Monsieur le Maire : Nous allons commencer par un hommage à l'une de nos anciennes collègues malheureusement décédée. C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris, au début de ce mois, le décès de Geneviève LAMY, ancienne adjointe au Maire du 15ème.

Dès après son mariage, Geneviève LAMY s'installe avec son époux dans le 15ème. Ils resteront fidèles à leur arrondissement et à leur appartement au quatrième sans ascenseur depuis 1958. Trois fils leur sont nés : Philippe, François et Bruno dont ils étaient très fiers. L'un devint ministre, un autre fonctionnaire. Mère au foyer dont elle disait que c'était un métier à temps plein, elle s'investit dans la vie scolaire de ses enfants. Elle-même enfant de la guerre, elle connut l'exode, les bombardements d'avril 44 à Rouen et la Libération. De là vient peut-être le fait qu'elle disait avoir eu deux hommes dans sa vie : son mari et le général de GAULLE à qui elle envoyait d'ailleurs ses vœux régulièrement. Profondément Gaulliste, elle fut heureuse de pouvoir feuilleter pour dernier ouvrage, offert par l'un de ses fils, un livre de photos sur la vie du général publié à l'occasion de l'anniversaire de sa mort.

Une fois ses enfants devenus grands et son premier devoir de mère accompli, ancrant définitivement sa famille dans notre arrondissement, elle s'investit pleinement, dans les années 70, dans le bénévolat en visitant d'abord les enfants malades puis en s'occupant d'un club de personnes âgées. Cet engagement associatif solidaire l'amènera vers un autre engagement plus politique aux côtés de Jacques CHIRAC en 1982 ainsi que son époux d'ailleurs qui, lui, s'investira également au Club 89 et au RPR. Grâce à Jacques MARETTE, ancien ministre et élu du 15ème, elle s'investit dans la politique locale. Il l'incite à devenir adjointe au Maire du 15ème entre 83 et 89 où elle est chargée des commerçants. Elle fut également vice-présidente de Radio service tour Eiffel, radio municipale de l'époque.

Nous nous souviendrons de sa gentillesse, de son sens du service, de son engagement au service des autres, inséparable de son époux décédé peu avant elle. Je présente donc les condoléances de notre assemblée à ses proches présents ce soir en visio, notamment ses fils. Toutes nos pensées se tournent ce soir vers vous. Geneviève nous manquera. Elle nous manque déjà. En sa mémoire, je vous propose de respecter une minute de silence.

Le Conseil d'arrondissement observe une minute de silence.

Monsieur le Maire : Je vous remercie.

2. **Procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 17 mai 2021**

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Des oppositions ? Il n'y en a pas. Il est adopté. Merci.

Le procès-verbal de la séance du 17 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

3. **152021016 – Désignation des secrétaires de séance**

Monsieur le Maire : Les secrétaires de séance seront Valentin ROUFFIAC et David AMIEL.

4. **152021017 – Projet de délibération – Séance en présentiel avec retransmission sur internet**

Monsieur le Maire : Nous avons un projet de délibération pour formaliser notre séance en présentiel avec retransmission sur internet et sans public. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

5. **152021020 – Adoption de la procédure d'urgence**

Monsieur le Maire : Nous avons reçu vendredi une délibération hors délai : la DASES 125 qui est une subvention de 659 895 € aux associations les Restaurants du cœur, L'Un et L'Autre, Notre-Dame de Tanger, et convention avec la Chorba pour leurs actions d'aide alimentaire. Vous l'avez tous reçue via ODS. Pour qu'elle puisse être examinée par notre Conseil, je dois la soumettre à votre acceptation par adoption de la procédure d'urgence. Qui est pour la procédure d'urgence ? Contre ? Abstention ? Merci.
La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.

6. 152021019 – Budget supplémentaire 2021

Monsieur le Maire : Le budget supplémentaire 2021 sera rapporté par Grégory CANAL à qui je passe la parole.

Monsieur CANAL : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, comme chaque année, nous discutons, nous débattons du budget supplémentaire 2021 qui est consécutif à l'adoption du compte administratif 2020 que nous avons adopté à l'occasion de notre dernière séance du Conseil d'arrondissement. Je rappelle que le budget supplémentaire a vocation à intégrer les reports de crédits non consommés en 2020 sur l'année d'exercice en cours, en l'occurrence l'année 2021, ainsi qu'à ajuster l'ensemble des crédits votés à l'occasion du budget primitif en décembre dernier en fonction des éléments nouveaux survenus dans l'intervalle. Enfin, le budget supplémentaire permet d'intégrer également l'octroi de crédits complémentaires par la Mairie centrale pour tenir compte de dépenses imprévues.

En l'espèce, à l'occasion d'une réunion de commission d'arbitrage qui s'est tenue le 26 avril dernier entre la Mairie centrale et les Mairies d'arrondissement, qui est une obligation légale imposée par le Code général des collectivités territoriales, la Mairie du 15ème a bénéficié d'un complément de crédits de l'ordre de 117 000 € afin de l'aider à faire face aux dépenses induites par la crise sanitaire. Ce complément de 117 000 € est adossé à la dotation de gestion locale qui est une dotation qui a vocation, comme vous le savez, à supporter les coûts de fonctionnement de la Mairie d'arrondissement et de ses équipements de proximité.

Je ne vais pas préciser ici qu'il s'agit d'une somme largement inférieure à nos besoins car je rappelle que nous avons ici, dans la mairie du 15ème arrondissement, un centre de vaccination qui tourne à plein régime à telle enseigne que nous avons d'ores et déjà vacciné en primo vaccination plus de 50 000 personnes et à peu près 23 500 en seconde vaccination. À cela s'ajoute une politique de dépistage que nous conduisons, Monsieur le Maire, dans cette mairie. Nous avons déjà accueilli près de 63 000 personnes. Vous ajoutez à cela les coûts de nettoyage induits par les protocoles sanitaires importants qui nous sont imposés et ceux de gardiennage, vous avoisinez une somme que nous estimons à 500 000 €. Vous voyez le delta entre 500 000 € d'un côté et 117 000 de l'autre. Nous estimons que la Mairie du 15ème ne s'y retrouve pas et nous le signalons à l'ensemble des élus ici présents.

En dehors de ce complément qui nous est alloué – nous allons tout de même nous en satisfaire pour partie –, il y a aussi dans ce budget supplémentaire une reventilation des crédits de l'ordre de 722 000 €, essentiellement dévolus sur la dotation de gestion locale pour 514 000 €. C'est une somme qui peut paraître très importante mais il faut avoir à l'esprit que la dotation de gestion locale est la plus importante car c'est elle, comme je vous le disais précédemment, qui supporte l'ensemble des crédits de fonctionnement de nos équipements. Ces 514 000 € se décomposent de la manière suivante :

- 444 888 € de reports de crédits de l'année 2020 sur l'année 2021 ;
- 117 000 € qui constituent la somme d'octroi exceptionnel consenti par la Mairie centrale desquels il faut défalquer 49 000 € qui correspondent à un remboursement d'achat de plants par la section locale de la DEVE, qui est réalisé directement au budget central de la DEVE.

Petite précision complémentaire pour cette dotation de gestion locale : l'explosion des coûts de nettoyage. Ceux-ci ont été quasiment multipliés par quatre par rapport au budget initialement prévu, ce qui, en valeur absolue, représente à peu près 100 000 €. Cent mille euros consacrés, là aussi, à l'intégralité des équipements de proximité : crèches, établissements scolaires, équipements sportifs, Maisons de la Vie Associative et Citoyenne et naturellement la mairie d'arrondissement.

Je tiens à indiquer que les deux autres dotations en fonctionnement et en investissement bénéficient également d'un report de crédits. La dotation d'investissement, par exemple, bénéficie de 91 500 € de report de crédits d'une année sur l'autre, ce qui la porte à 578 000 €.

Quant à la dotation d'animation locale, qui permet de faire vivre l'animation à proprement parler du 15ème arrondissement, comme le financement des conseils de quartier, elle bénéficie d'un report de crédits de l'ordre de 185 000 €. Dans ces 185 000 €, vous trouvez par exemple la fameuse ligne 615–22 qui est allouée à l'entretien des équipements de proximité. Elle est à peu près à 60 000 €. Petite précision pour cette DAL : c'est l'effondrement des fonds du Maire. Désolé ! Nous passons de 47 000 € à 10 000 €. Tout ceci est la conséquence naturelle de la crise sanitaire et de la réduction de la voilure du nombre de mariages au sein de notre mairie.

Pour finir, mes chers collègues, en synthèse, j'indique que le montant total des crédits ouverts (crédits disponibles) pour l'année 2021 pour notre arrondissement s'élève à 12 854 000 € contre 12 957 000 € en 2020 soit un léger repli d'à peine 100 000 €. Ce budget se décompose de la manière suivante pour les trois dotations :

- dotation de gestion locale : 11 138 000 € ;
- dotation d'animation locale : 1 157 000 € ;
- dotation d'investissement : de l'ordre de 578 000 €.

Voilà, chers collègues, ce que je pouvais vous restituer à grands traits de cette délibération que je vous propose de soumettre à votre vote favorable.

Monsieur le Maire : Merci mon cher collègue. J'ouvre le débat. Y a-t-il des interventions sur ce budget supplémentaire ? Merci. Je le soumets donc à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le budget supplémentaire 2021 est adopté à l'unanimité.

7. **2021 DLH 89 – Réitération des garanties d'emprunt par la Ville finançant diverses opérations de logement social de Paris Habitat**

Monsieur le Maire : Madame Marion PARISET a demandé la parole.

Madame PARISET : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, la délibération DLH 89 détaille chacune des lignes de prêt de Paris Habitat devant faire l'objet d'une réitération des garanties d'emprunt accordées par la Ville de Paris en 2016 ; il y a donc cinq ans. C'est une première intéressante. J'attire votre attention sur le contrat du 266 rue Lecourbe, parcelle traversante qui donne également de l'autre côté sur le 180 rue de la Croix-Nivert et pour laquelle sont prévues la réhabilitation de l'existant et surtout la construction de 11 nouveaux logements sociaux. Dans le cadre du conseil de quartier, plusieurs habitants m'ont interpellée sur cet immeuble rue Lecourbe qui est laissé à l'abandon dans un état déplorable ; je vous montrerai la photo si vous le souhaitez. On a des affiches collées à tous les niveaux. Cela n'est pas du tout acceptable pour le quartier. De l'autre côté, cette parcelle Croix-Nivert est laissée en friche depuis la destruction, il y a quelques années, de la maison qui s'y situait.

Si vous passez par-là, je vous laisserai regarder mais en attendant, je me permets surtout de vous poser ces questions : pourquoi tant de retard ? Ce projet verra-t-il seulement le jour ? Quelles sont les perspectives pour le quartier ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions sur ce projet de délibération ? S'il n'y en a pas, je vais passer la parole à la rapporteure Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet fait référence au financement de plusieurs programmes de logements pour lesquels une délibération est arrivée directement au Conseil de Paris en 2016 sans passer devant notre assemblée. Il est vrai que la Caisse des dépôts proposait alors uniquement des contrats de prêt globaux et non par programme, ce qui explique cette trajectoire.

Au-delà de la gestion administrative de ces projets qui semble avoir été quelque peu lacunaire, comme le sous-tend d'ailleurs la délibération, nous avons là l'occasion de revenir sur les trois dossiers qui concernent le 15ème. D'une part, aucune de ces trois opérations ne comporte de logement PLS. Sur un total de 39 logements sociaux, la Ville a fléché 12 PLUS et 27 PLAI, faisant une fois de plus l'impasse sur les logements destinés aux classes moyennes.

D'autre part, je souhaite insister plus particulièrement sur l'une des trois opérations mentionnées dans cette délibération. Il s'agit du 266 rue Lecourbe. Pour mémoire, je rappelle que cette parcelle traversante ouvre également sur le 181 rue de la Croix-Nivert. Après une gestion assez scandaleuse de ces deux immeubles, la Ville s'est révélée incapable de réaliser les logements annoncés. Nous avons donc depuis des années, comme le rappelait Marion PARISET, un immeuble muré côté Lecourbe et une friche côté Croix-Nivert. Ainsi, après avoir laissé la maison située au 181 rue de la Croix-Nivert se dégrader, Paris Habitat a décidé de la démolir en 2014 s'inscrivant ainsi en totale contradiction avec la commission du Vieux Paris qui avait demandé la restauration exemplaire de cet édifice de 1845. En lieu et place de la maison d'un étage, Paris Habitat organisait un jury en 2015 pour y construire un immeuble de six étages qui ne s'intègre pas du tout dans le paysage, densifie à l'extrême la parcelle et mécontente le voisinage. À ce jour, le terrain est en friche, sans doute du fait de nombreux recours.

J'en viens au bâtiment du 266 Lecourbe où la Ville a tout simplement engagé une procédure d'expropriation de la totalité des occupants y compris d'une famille de cinq enfants qui avait réalisé d'importants travaux dans un appartement acquis quelques années auparavant. Résultat : non seulement cette opération a bouleversé des vies mais en prime et depuis des années, la laverie et la librairie sont toujours fermées et la maison de deux étages est à l'abandon avec, sur la façade, un panneau « Paris lutte contre l'habitat insalubre » alors même que dans cette affaire, c'est la Ville qui, par ses manquements successifs, porte la responsabilité de cet état de dégradation.

Au vu de cette accumulation de dysfonctionnements relevant de la Ville et de son bailleur, je vous invite à voter contre cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Il est vrai que là, nous avons affaire à une opération particulièrement exemplaire de ce qu'il ne faut pas faire en matière d'urbanisme. On chasse une famille qui venait de faire des travaux avec l'assurance de la Ville qu'elle pourrait continuer à y habiter. Cette famille est expulsée par la Ville, par la Soreqa, et quelques années après, les travaux ne sont toujours pas faits, il ne s'est toujours rien passé dans cet immeuble qui tombe en ruine et qui va s'écrouler. Franchement, cette affaire est une catastrophe urbaine. Vous connaissez sans doute cet ensemble immobilier de deux–trois immeubles qui fait l'angle de la rue Lecourbe et de la rue de la Croix-Nivert qui est en déshérence totale. Que fait la Ville ? Que fait la Soreqa depuis des années ? Rien. Malgré nos objections, malgré nos conseils de laisser la famille qui était à l'intérieur et qui avait commencé des ravalements et des rénovations, rien n'y a fait. Par dogmatisme, la Ville s'est emparée de cet immeuble et l'a laissé à l'abandon. Cela va donc très mal se terminer. Pour le moment, je pense que l'immeuble va devenir en péril sauf s'il s'écroule d'ici là.

C'est la raison pour laquelle nous sommes scandalisés par cette opération et la rapporteure propose à juste titre un vote défavorable. Il faudra entreprendre une action contentieuse là-dessus. Je soumets à votre vote ce projet de délibération. Qui est pour ? Chacun prend ses responsabilités. Qui est contre ? La majorité. Il est repoussé.

Le projet de délibération est rejeté à la majorité.

8. **2021 DLH 114 – avenant à bail à construction au profit de Sequens, dans l'immeuble 42, rue Amiral Roussin (15ème)**

Monsieur le Maire : Cela concerne des travaux d'aménagement pour l'installation du collectif La Main. Nous l'avons déjà visité. Mme ROY, je ne vous avais pas vue. Allez-y, vous avez la parole.

Madame ROY : Je profite de cette délibération pour dire notre satisfaction de voir enfin le collectif La Main emménager dans ce local. Il est vrai que cela a pris du temps mais maintenant c'est fait. Lorsqu'ils étaient aux bains douches Castagnary, ils ont vraiment eu une action qui a redynamisé tout le quartier. Ils ont vraiment été attentifs à travailler avec les habitants. Je voulais simplement rappeler que nous sommes très heureux que l'aménagement soit fait. Merci.

Monsieur le Maire : Je crois que nous partageons tous ici votre satisfaction. C'est l'inverse de l'opération précédente, si je puis dire : parfaitement bien réalisée, les travaux sont magnifiques. Le collectif d'artistes est parfaitement bien installé. Il va travailler aussi pour les jeunes de ce quartier de l'Amiral-Roussin qui en ont bien besoin. Jusqu'à présent, il s'agit d'une opération très réussie. Nous en attendons beaucoup pour les animations du quartier. Est-ce que Monsieur JACQUOT ou Madame de CLERMONT-TONNERRE, rapporteure, veulent dire un mot là-dessus ? Si c'est sur le collectif La Main, c'est plutôt Frédéric JACQUOT ; Si c'est sur l'urbanisme, c'est Madame de CLERMONT-TONNERRE. Monsieur JACQUOT.

Monsieur JACQUOT : Monsieur le Maire, juste un petit mot. Nous avons rencontré, lors de l'installation du collectif, les responsables qui se sont engagés à travailler avec la Mairie notamment au niveau des expositions et pour accueillir des artistes du 15ème, ce dont nous nous satisfaisons d'avance. Voilà, c'est tout.

Monsieur le Maire : Absolument. Madame de CLERMONT-TONNERRE, un mot sur la réalisation ?

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Je n'ai rien à rajouter, sinon à me réjouir de la présence La Main.

Monsieur le Maire : Merci. Je suppose qu'il sera adopté à l'unanimité. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

9. **2021 DLH 124 – Location de l'immeuble 33, rue des Volontaires (15e) à Paris Habitat OPH – bail emphytéotique**

Monsieur le Maire : Monsieur Jean-Philippe PIERRE a demandé la parole.

Monsieur PIERRE : Bonsoir Monsieur le Maire. Bonsoir mes chers collègues. La délibération qui nous est proposée ce soir porte sur l'acquisition par voie de préemption d'un immeuble au 33 rue des Volontaires qui est un immeuble contigu à l'institut Pasteur et qui comporte 21 logements et deux commerces au rez-de-chaussée. Je dois dire que cette méthode employée par la Ville de Paris, qui est celle de la préemption, est une fois encore totalement inacceptable, que nous condamnons et que nous ne pouvons accepter. Il y a quand même d'autres méthodes pour faire du logement social que celle un peu violente qui consiste à faire de la préemption.

Néanmoins, cet immeuble a la particularité d'être contigu à l'institut Pasteur. Comme vous le savez Monsieur le Maire, l'institut Pasteur nous sollicite, depuis de nombreuses années, pour des logements pour des chercheurs. Je souhaiterais donc, mes chers collègues, que ces 21 logements puissent être attribués en priorité aux chercheurs de l'institut Pasteur. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Sinon, je passe la parole à la rapporteure Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, l'exécutif parisien a préempté fin mai l'immeuble du 33 rue des Volontaires pour un montant total de 9 900 000 euros afin d'y réaliser un programme de logements sociaux. Cet immeuble de six étages que la Ville entend louer à Paris Habitat comprend deux commerces et 21 logements dont 12 sont vacants. La préemption de cette parcelle, qui assez curieusement est classée au PLU en zone de grands services urbains, soulève plusieurs questions. D'abord, sur le principe de la préemption et sur l'absence de concertation en amont avec les locataires. Ensuite, sur la brutalité de ce mode opératoire qui, du jour au lendemain, fait passer les résidents d'un immeuble privé en locataires sociaux. Enfin, sur le manque d'information et sur le devenir de la gardienne ainsi que sur la pérennisation de la loge. Aucune information ne nous est donnée sur ce point.

Par ailleurs, dans la mesure où le service des domaines a estimé que la valeur de ce bien sur le marché est de 8 410 000 €, je m'étonne que la Ville s'autorise à se positionner sur un bien dont l'acquisition s'élève à 9 900 000 € auxquels il convient d'ajouter plus d'1,2 million de travaux. Afin d'avoir des éclaircissements sur cette préemption, j'ai demandé à la Ville de nous communiquer l'étude technique et financière réalisée par la DLH avant préemption. Ce qu'à ma grande surprise, l'exécutif a refusé précisant qu'il ne considérait pas opportun de transmettre ce type de documents aux Mairies d'arrondissement. Voilà mes chers collègues une réponse qui interroge sur la façon dont sont décidées les préemptions. J'ajoute, Monsieur le Maire, que dès le mois d'avril, vous avez fait part de votre avis défavorable sur ce projet de préemption.

Espérons à tout le moins, comme vient de le proposer Jean-Philippe PIERRE, que la Ville se rapprochera de l'institut Pasteur afin de voir dans quelle mesure les logements vides pourraient être proposés à des chercheurs. En l'état, je vous propose de voter contre cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Il est vrai que ce que vous venez de nous révéler est assez inquiétant sur ce que pourrait être le grand big-bang de la territorialisation souhaité par la Maire de Paris à partir du moment où l'administration ne veut pas nous fournir des éléments sur lesquels nous devons fonder notre décision. C'est tout de même assez impressionnant. Nous verrons la suite.

Je soumets ce projet de délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est rejeté. Merci.

Le projet de délibération est rejeté à la majorité.

10.2021 DVD 24 – Stationnement de surface – Nouvelle tarification

Monsieur le Maire : Qui demande la parole ? Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur JEANNETÉ.

Monsieur JEANNETÉ : Merci Monsieur le Maire. Je vous avoue être un peu en colère contre cette délibération qui est, pour moi, d'un autre temps ; le temps d'une écologie punitive que je croyais pourtant révolu : une délibération qui double les tarifs de stationnement pour les visiteurs et divise par deux le nombre de places ; une délibération qui crée une tarification pour les deux-roues thermiques à un coût délirant sans même

proposer d'alternative. Et, comme d'habitude, nous découvrons cela déjà ficelé dans la presse, il y a 15 jours avant même d'en avoir discuté en Conseil d'arrondissement ou en Conseil de Paris. Vous allez me répondre que cela figurait dans le programme de la Gauche et des Verts. Certes, mais vous vous étiez bien gardés d'en préciser les tarifs. Or, c'est bien tout le problème de cette délibération. Tout est pensé sans méthode, sans concertation, sans même proposer des alternatives.

Cette délibération veut taxer les habitants d'Île-de-France et même des départements qui veulent venir au théâtre, faire du commerce le week-end ou venir au restaurant. Soit. Mais cette délibération ne propose même pas, comme cela existe dans les grandes capitales européennes, de grands parkings relais gratuits aux portes de Paris pour permettre ensuite aux gens de prendre le métro ou le bus parisien. Cette délibération veut taxer les deux-roues thermiques. Pourquoi pas. C'est une réflexion que l'on peut avoir car ils occupent l'espace public. Mais, cette délibération ne propose même pas l'aide à l'achat de scooters électriques. Ah si, pardon : 400 € proposés par la Ville de Paris pour un coût d'achat situé entre 4 000 et 5 000 € ; moins que l'aide de 500 € offerte par Île-de-France Mobilités pour l'achat d'un vélo électrique.

Quant à l'aspect financier de cette délibération, vous annoncez vouloir supprimer 50 % des places de stationnement en surface soit 60 000 places sur 120 000, soit un manque à gagner de 190 millions d'euros par an pour lesquelles l'exécutif nous présente 35 millions de recettes pour les deux-roues motorisés résidants. Il reste donc 155 millions à financer. Il les trouve où ? Sûrement sur la redevance des terrasses éphémères. Je rappelle à toutes fins utiles que la dette de la Ville de Paris est de 7 milliards d'euros avec une durée de désendettement – écoutez-moi bien – de 329 années.

Pour terminer et pour bien vous prouver que cette hausse des tarifs de stationnement est inadmissible et destinée encore une fois à faire fuir les classes moyennes de la ville de Paris, prenons l'exemple d'un couple avec enfants : le père employé sur des chantiers, une voiture, 495 € à l'année ; la mère, une voiture, 495 € à l'année au minimum ; le fils tout juste 14 ans qui vient de se voir offrir un scooter par sa famille et pour qui celui-ci égale liberté, c'est 247,50 €. Total pour la famille : 1 237 € soit l'équivalent d'un SMIC pour le simple stationnement de ses véhicules.

Tout cela, vraiment, manque de méthode et d'un schéma global de mobilité. Pour cela, je demanderai que le groupe vote contre. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Qui souhaite exprimer ? Monsieur AMIEL.

Monsieur AMIEL : Merci Monsieur le Maire. Je partage beaucoup de ce qui vient d'être dit. Pour tout dire, certains principes qui guident cette délibération me semblent tout à fait justes. Que ce soit la réduction du nombre de deux-roues, du nombre de voitures ou la bascule progressive du stationnement en surface vers le stationnement souterrain, tout cela nous paraît tout à fait juste. Cependant, les propositions qui devraient y conduire et qui sont présentées dans cette délibération nous semblent à la fois inefficaces et injustes. Inefficaces parce que l'on fait de nouveau comme si les Franciliens qui se rendaient dans notre ville en voiture ou en deux-roues le faisaient par plaisir et non pas par manque d'alternatives que ce soient les parkings relais dont vous parliez à l'instant, une offre de transport satisfaisante au niveau de l'ensemble de l'Île-de-France ou bien tout simplement par des contraintes personnelles, que ce soit aussi par un emplacement des parkings souterrains qui n'est pas toujours satisfaisant et une stratégie de mise en accessibilité des parkings souterrains, de leur localisation qui devrait être aussi incluse dans ce schéma de mobilité que vous appeliez d'ailleurs de vos vœux. Injustes parce que de nouveau ces mesures frappent des catégories de la population qui souffrent particulièrement de beaucoup d'autres difficultés ; ce sont les habitants de banlieue, de petite et grande couronne, qui font déjà face à des difficultés sociales, à des temps de trajet importants, qui se voient de nouveau mis à contribution par la Ville de Paris au moment même où toutes les réflexions de tous les partis politiques devraient être tendues vers la réconciliation de la justice sociale et de la transition écologique.

Pour conclure, je dirais que nous avons à nouveau ici un débat très idéologisé. Nous ne disposons d'aucune donnée sur l'impact attendu en matière de pollution, en matière de congestion ou bien tout simplement en matière de justice sociale (sur quelle catégorie de la population vont peser ces hausses tarifaires qu'on nous annonce ?). Nous demandons donc, pour que le débat démocratique se fasse de manière saine et efficace, qu'une étude d'impact indépendante soit réalisée, ce qui permettra à chacun de prendre position en âme et conscience. C'est pourquoi, pour notre part, nous ne prendrons pas part au vote.

Monsieur le Maire : Merci. Madame Aminata NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie Monsieur le Maire. Mes chers collègues, tout d'abord une petite rectification puisque des choses fausses

ont été énoncées. Il y a bien eu une concertation sous la forme des États généraux du stationnement mais peut-être que vous ne vous y êtes pas intéressés, que vous aviez mieux à faire.

À l'instar de ce que font Vincennes ou Charenton, il est tout à fait normal que les deux-roues à moteur contribuent. Ils occupent le domaine public. Il n'y a aucune raison valable de les dispenser de payer leur place de stationnement tout particulièrement les deux-roues causant de la pollution sonore et atmosphérique. J'attire votre attention sur le fait que la tarification coûtera moins cher que le coût pour la collectivité en entretien des voies de circulation.

S'agissant de la hausse des prix pour le stationnement visiteur, la réforme du stationnement effectue une mise en conformité des tarifs entre les prix de la surface et du sous-sol qui répond à une volonté de faire de la place dans nos rues pour autre chose que les parkings conformément, effectivement, au programme électoral pour lequel nous avons été élus et bien élus. Il deviendra plus intéressant de se garer en sous-sol, si on veut se garer plus de 2 heures, une fois la réforme passée. De plus, la Ville prévoit des accompagnements pour les publics franciliens qui nous semblent prioritaires : augmentation des places PMR en surface (plus de 1 000 places), élargissement de la carte PRO mobile à des tarifs très avantageux aux commerçants et aux artisans de la grande couronne. Voilà pour les observations que je souhaitais faire pour vous inviter à voter cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci même si je ne sais pas si cela sera suffisant pour nous convaincre. D'autres interventions ? Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Je partage totalement ce qu'a dit Madame NIAKATÉ précédemment. Je vais ajouter une chose : il ne s'agit pas de punir, Monsieur JEANNETÉ, il s'agit de rééquilibrer et de rendre plus juste le partage de l'espace public ; partage de l'espace public qui n'était pas réellement...

Propos hors micro de Monsieur JEANNETÉ.

Monsieur SITBON : Ne me coupez pas la parole, Monsieur JEANNETÉ. Cessez de faire des interjections comme cela sans cesse. Nous avons déjà Madame DATI au Conseil de Paris. Ici, en général, nous n'avons pas l'habitude...

Exclamation des élus.

Monsieur le Maire : Restons dans le 15ème. Vous avez la parole, Monsieur SITBON, et vous seul.

Monsieur SITBON : Voilà mais dans le 15ème, en général, Monsieur le Maire, les débats sont plus apaisés et plus respectueux et nous ne sommes pas dans des attitudes de cours d'école que l'on voit malheureusement au Conseil de Paris.

Monsieur le Maire : Nous en avons autant à votre service mais cela n'est pas grave.

Monsieur SITBON : Pardon mais quand on est un nouvel élu au Conseil de Paris, cela est extrêmement choquant. Je ferme la parenthèse pour me recentrer ici mais j'aimerais que le débat soit, comme d'habitude, plus apaisé. Je vous disais donc que moins de trois Parisiens sur 10 seulement ont une voiture et qu'il ne s'agit donc pas de punir mais de rééquilibrer, de rendre plus juste le partage de l'espace public entre les différents usages et entre les différents usagers. Nous avons vu que les terrasses éphémères avec les places de parking qui ont été transformées apportent un vrai agrément à la ville. Nous avons vu que la ville se modifie de manière beaucoup plus agréable. C'est, en tout cas, notre conviction et nous la défendons et nous la mettons en œuvre comme nous nous y sommes engagés.

De plus, pardonnez-moi mais je vais tout de même exprimer mon étonnement. Je n'ai pas bien compris votre raisonnement, Monsieur JEANNETÉ : combien de véhicules a votre famille type ? J'ai l'impression qu'elle en a énormément. Est-ce que l'on peut encore aujourd'hui avoir quatre véhicules dans une famille ? Bah non, parce que cela n'est pas la ville que l'on peut continuer à avoir avec le réchauffement climatique. On ne peut plus penser comme cela. Il s'agit évidemment de permettre aux gens qui ne peuvent pas faire autrement que d'avoir une voiture de pouvoir continuer à en avoir une. Il s'agit de ne punir personne mais de rendre la ville plus agréable et c'est le bon sens.

Oui, nous aidons de ce fait beaucoup moins les gens qui font du scooter que ceux qui font du vélo parce que le vélo est tout simplement plus respectueux de l'environnement. Oui, nous allons accompagner cela de 1 000 nouvelles places Mobilib' parce qu'un véhicule partagé est plus vertueux que si chacun a le sien. Oui, nous allons mettre des places

supplémentaires pour les vélos et pour les vélos cargo parce que de plus en plus d'usagers ont abandonné leur voiture – c'est mon cas – pour un vélo ou un vélo cargo. Tout le monde ne le peut pas mais il faut encourager tous ceux qui le peuvent à le faire. Spécification supplémentaire : il y a la gratuité du stationnement...

Propos hors micro de Madame CEYRAC.

Monsieur le Maire : Madame CEYRAC, s'il vous plaît. Seul l'orateur a la parole. Allez-y, Monsieur.

Monsieur SITBON : Et, il y a la gratuité du stationnement pour les véhicules à deux et quatre roues électriques et nous savons qu'il faut absolument encourager ces conversions. Il y a même de petites sociétés...

Propos hors micro d'un élu.

Monsieur SITBON : Attendez, je ne comprends même pas ce que vous dites, donc cela ne sert à rien.

Monsieur le Maire : S'il vous plaît. Il est vrai que nous n'entendons pas.

Monsieur SITBON : Si vous voulez, nous débattons mais vous ouvrez le micro. Monsieur le Maire, il n'y a pas de problème, je veux bien débattre. Sinon, cela ne sert à rien.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON. Gardez votre calme. Ne cédez pas aux provocations. Gardez votre sang-froid.

Monsieur SITBON : Je ne dois donc pas me laisser provoquer par Monsieur JEANNETÉ mais c'est difficile, vous savez.

Monsieur le Maire : Continuez et terminez votre intervention qui va bientôt atteindre les cinq minutes. Vous pouvez donc vous acheminer vers votre conclusion et nous allons vous écouter avec attention sinon avec intérêt. Vous avez donc la parole Monsieur SITBON. Allez-y.

Monsieur SITBON : Je disais, pour conclure, qu'il faut effectivement encourager les véhicules à deux et quatre roues électriques lorsque l'on a absolument besoin d'un véhicule et que de petites sociétés se sont lancées dans la possibilité de convertir un certain nombre de véhicules à l'électrique. Il y a un certain nombre de start-up qui font des propositions innovantes sur le sujet pour, par exemple, convertir un scooter en scooter électrique. Ce sont des choses qui sont très intéressantes et cette

délibération va, au contraire de ce que vous avez dit, dans le sens de l'histoire et des nécessités de notre temps. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. La parole est à Madame LESENS.

Madame LESENS : Merci Monsieur le Maire. Après avoir encouragé l'immobilité avec des tarifs préférentiels pour le stationnement dans l'espace public en faisant chuter ceux-ci de 80 % en 2002 pour le stationnement résidentiel, vous voulez maintenant passer à la mobilité des autos sur les espaces de stationnement, ceci grâce à des tarifs plus élevés que vous avez d'ailleurs commencé à appliquer. Aujourd'hui, vous ne toucheriez pas au tarif résidentiel mais il avait augmenté en 2011 passant, pour notre zone, de 2,40 € par jour contre 0,50 € en 2002. Maintenant, vous proposez de passer le rotatif c'est-à-dire celui des visiteurs à 4 € de l'heure alors que la dernière augmentation remonte à 2011. Il était passé à 1,20 € contre un euro en 2002.

Tout cela est un peu difficile à suivre et je ne suis pas sûre de ne pas me paumer complètement ou partiellement dans ces histoires-là. Toutefois, ce qui est sûr, c'est que l'arme du stationnement est une affaire très délicate à manier. On peut donc s'étonner, ainsi qu'il a déjà été dit, qu'aucune étude ne soit produite ne serait-ce que pour connaître la nature des besoins en stationnement par territoire, par lieu, par rue, pour mesurer les effets des précédents ajustements tarifaires et pour pouvoir jouer sur l'ensemble des données. Là, nous avons l'impression que l'on joue aux dés, ce qui est tout de même assez différent. Nous savons, par exemple, que le déterminant pour la baisse de l'usage de l'automobile n'est pas le stationnement résidentiel, contrairement peut-être aux apparences, mais le stationnement à destination c'est-à-dire celui des visiteurs. Ces visiteurs sont y compris des Parisiens qui ne sont plus dans leur quartier. Il y a forcément des visiteuses et des visiteurs et il y en a des plus désirables que d'autres.

Je ne prétends en aucun cas faire le tour de la question mais il me paraît souhaitable que toutes les études de terrain soient menées afin que nous sachions, par exemple, combien d'autos roulent peu et surtout qui sont les visiteurs utilisant le rotatif et quels sont ceux qu'il faudrait privilégier. Ensuite, nous pourrions voir quelles mesures il conviendrait d'adopter. Peut-être que je me trompe complètement car nous n'avons pas les études mais je tablerais volontiers sur le fait qu'il n'y aurait pas forcément besoin d'énormément de places en surface. En revanche, les places

indispensables doivent absolument être prises en compte même en adaptant la façon d'aménager la voie pour les préserver.

La même méthode d'analyse des besoins doit naturellement s'appliquer au stationnement des vélos, ce qui pourrait éviter que nous nous retrouvions avec des parkings aux deux tiers vides ou, à l'inverse, que nous nous retrouvions avec des pistes cyclables envahies de stationnements dont une partie n'est pas indésirable. Merci Monsieur le Maire.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. Il y a d'autres intervenants ? Madame ROY.

Madame ROY : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais tout de même que nous n'oubliions pas tous les objectifs principaux de cette délibération qui sont de repartager de l'espace public. Dans les résultats des États généraux, dont ma collègue Aminata NIAKATÉ a rappelé qu'ils avaient eu lieu, de façon générale et majoritaire, les personnes étaient favorables à retrouver de l'espace public dans Paris parce qu'ils ont besoin de retrouver une ville plus végétalisée, plus apaisée. C'est tout de même quelque chose d'important qu'il me semble utile à verser à notre débat. N'oublions pas que l'objectif est aussi de lutter contre la pollution de l'air. C'est un enjeu qui doit tous, je pense, nous convaincre le plus possible. Je vous rappelle qu'il y a environ 5 000 décès prématurés par an à Paris dus à la pollution aux particules fines dans l'air et cette pollution de l'air, elle est due majoritairement – pas que mais en grande partie – au trafic automobile. Ce sont donc des choses qui doivent nous mobiliser, nous sensibiliser. C'est pour cela aussi que, aujourd'hui, nous passons par ce type de mesures volontaristes qui ne vont pas à l'encontre des automobilistes ou de la voiture – nous n'allons pas verser dans la caricature – mais dans le sens de réduire la place de la voiture dans Paris. Cela ne se fait pas au détriment, comme cela a été dit, de familles ou d'une population ou d'une autre, car comme l'a déjà dit mon collègue Florian SITBON, il n'y a plus qu'un tiers des Parisiens qui ont une voiture. Et cela va de plus en plus vite. Il y a encore quelques années, c'était 50 %. Il faut tout de même le rappeler.

Brouhaha.

Madame ROY : Attendez, je ne vous ai pas interrompu ni mes collègues. Si nous pouvions rester dans un débat apaisé, cela serait bien. Merci. Voilà les choses que je voulais dire. Comme David BELLIARD l'a rappelé, il est vrai qu'aujourd'hui, nous avons 50 % de l'espace public qui est encore dévolu à la voiture individuelle alors qu'elle représente 13 % des flux. Tout cela nous interroge et doit nous pousser à prendre ce type de mesures. De plus, par rapport aux personnes de grande couronne, des tarifs vont être mis en place, comme l'a rappelé Aminata.

Mon intervention avait surtout pour but de rappeler l'objectif général. Nous n'avons plus que 10 ans pour lutter contre la pollution de l'air. S'il n'y a qu'une seule chose à retenir, c'est celle-là et nous devons tout mettre en œuvre pour aller vers cet objectif, si nous voulons laisser un monde correct aux générations futures. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Madame. Louisa FERHAT.

Madame FERHAT : Si j'ai bien compris tout ce qui a été dit, le vélo est plus vertueux que les motos et les scooters. S'ils sont électriques, ils ne paieront pas, donc nous allons nous retrouver, puisqu'ils ont des plaques d'immatriculation, avec le même problème que celui des personnes en situation de handicap qui ont des voitures. Il faudra que l'on m'explique où ils iront chercher les petits papiers eux aussi. De plus, il y a autre chose : si le vélo est plus vertueux, je voudrais simplement dire que les piétons sont les plus vertueux. À quand une prime de 500 € pour nous ? Merci.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Très bonne proposition. Merci de cette proposition. Je pense qu'elle mérite d'être examinée attentivement. Madame Maud GATEL a la parole.

Madame GATEL : Merci beaucoup Monsieur le Maire. Je rejoins en tout point la proposition de Louisa FERHAT puisque le piéton est le grand oublié de la politique des déplacements à Paris.

Cette délibération est typiquement l'incarnation de bonnes idées avec une manière de faire absolument déplorable. Il se trouve que je suis favorable au paiement du stationnement des deux-roues motorisés et à la suppression des places de stationnement en surface. Nous avons les mêmes objectifs. En revanche, je suis en total désaccord avec la manière dont vous pensez y parvenir.

D'abord, je voudrais juste faire un petit point méthodologique pour Madame NIAKATÉ : les Assises du stationnement ont effectivement été réalisées. Certains acteurs considèrent qu'on les a laissés parler mais qu'il n'y a eu absolument aucun échange. Par ailleurs, je rappelle qu'il n'y a eu aucun débat en Conseil de Paris sur ces questions et que l'on nous propose, pour le prochain Conseil de Paris, des grilles tarifaires sur les deux-roues motorisés. Cela avait été annoncé. En revanche, l'augmentation du stationnement pour les véhicules automobiles sort du chapeau. Il faut cependant dire que l'on avait prévu au budget primitif une augmentation des tarifs de stationnement et comme il y a eu du retard, il a fallu trouver un pis-aller pour augmenter les recettes, donc les automobilistes sont évidemment les coupables désignés.

Sur la question des deux-roues motorisés, les tarifs sont objectivement tout à fait prohibitifs. Quand on pense qu'un deux-roues motorisé va payer la moitié du prix du stationnement des voitures, c'est juste totalement aberrant. Surtout, on prend les choses dans le mauvais sens. Certes, la plupart des propriétaires de deux-roues motorisés sont conscients qu'il faut mieux organiser le stationnement et qu'ils doivent probablement prendre leur part au nécessaire partage de l'espace public. Simplement, il n'y a pas suffisamment de places de stationnement à Paris. Par ailleurs, comme l'a dit Monsieur JEANNETÉ, il n'y a pas de soutien à l'accompagnement pour la conversion à l'électrique c'est-à-dire que l'on fait payer d'abord et on attend ensuite les solutions.

S'agissant des voitures, l'augmentation des tarifs visiteurs est une politique contre les Franciliens, ceux de nos concitoyens qui souhaitent se rendre à Paris pour aller dans les commerces, dans les musées. Je pense aussi, compte tenu que Paris a énormément souffert de l'absence de tourisme ces 15 derniers mois, que le faire maintenant alors que les commerçants ont besoin de retrouver une clientèle n'est pas forcément la meilleure chose.

De plus, c'est aussi une politique contre un certain nombre de Parisiens et notamment les familles et je le regrette. Quand on sait que, désormais, les places de stationnement au bois de Boulogne et au bois de Vincennes seront payantes, il s'agit aussi d'une politique contre les familles parisiennes.

Dernière chose : je suis tout à fait favorable à ce que l'on enterre le stationnement dans les parkings souterrains. Nous le savons, il y a de la place que ce soit dans les parkings de la Ville, les parkings des

administrations ou les parkings concédés. Mais, plutôt que d'essayer de renégocier avec les concessionnaires, plutôt que d'essayer de mettre à disposition des places en souterrain, on augmente le tarif en surface pour forcer les gens. C'est perdant-perdant. On n'essaye même pas d'inciter les gens, on les force à payer davantage, donc à aller en souterrain. Par ailleurs, on laisse toutes les cartes en main au privé.

Dernière chose : arrêtons de nous mentir. Il ne s'agit pas d'un projet pour un meilleur partage de l'espace public mais une manière de combler le trou de la dette de la Ville. Soyons honnêtes dans les objectifs parce que sinon, cela ne fera pas avancer les choses. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci Madame GATEL. Je donne la parole à Monsieur LEFEVRE.

Monsieur LEFEVRE : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, en cette période d'examen, de baccalauréat, j'ai choisi le commentaire composé et le commentaire de l'exposé des motifs. J'ai peut-être tort de m'attacher à cet exposé des motifs. Je vois que par la délibération de 2017, on nous indique que nous avons approuvé la mise en œuvre de la municipalisation du stationnement. Non, nous ne l'avons pas approuvée. « *Cette délibération a permis d'instaurer une politique des déplacements plus efficiente et plus durable.* » Franchement, nous ne devons pas vivre dans la même ville. Est-ce que quelqu'un s'est aperçu que les déplacements étaient plus efficients et plus durables ? Cette introduction commence donc très mal.

J'en viens à la suite de l'exposé des motifs et à la partie qui justifie ce projet de délibération et qui s'appelle les États généraux du stationnement. Entre le 20 octobre et le 20 décembre, ces États généraux ont permis de recueillir 16 500 réponses – 16 500 réponses au questionnaire versus 2,2 millions d'habitants égale 0,75 % de la population – et 650 contributions libres ; ouh là là, 0,03 % de la population parisienne ! Je continue : « *Ainsi 200 personnes ont formulé un ensemble de recommandations au cours des ateliers.* ». Deux cents personnes : 0,009 % de la population parisienne. Enfin, « *23 citoyens résidant à Paris et en Île-de-France ont participé à une conférence citoyenne* » c'est-à-dire – et là je suis gentil – 0,001 %. Là, je n'ai pas fait le calcul avec l'Île-de-France mais en restant sur les 2,2 millions d'habitants parisiens. C'est donc dire la pertinence de cet exercice d'États généraux.

Je poursuis et je vois que « *La suppression de 50 % des places en voirie va également permettre d'élargir les trottoirs pour apporter davantage de confort et de sécurité pour les piétons* ». Si je comprends bien, on va élargir les trottoirs. Parallèlement à cela, si je regarde le budget primitif 2021 d'entretien de la voirie, il y a une baisse de 14 %. Avez-vous fait le calcul de ce que cela représente en surface de voirie à entretenir, à modifier ? Parce que transformer un espace de stationnement en trottoir, cela va coûter. Or, parallèlement à cela, on a un budget primitif qui baisse de 14 % sur la voirie. Cela pose donc un problème et je ne sais pas comment vous allez le résoudre. Ensuite, je vois qu'avec ces suppressions de 50 % de places, vous allez également pénaliser les personnes qui roulent avec des véhicules propres. Il y a actuellement un automobiliste sur trois qui cherche une place de stationnement.

Je poursuis : « *augmentation des tarifs visiteurs* ». Alors là, c'est excellent parce que l'on se sert de cette consultation alors que cela ne figurait même pas dans les états généraux. Cela se traduit par une augmentation de + 50 % pour le centre et de + 66 % pour les arrondissements périphériques. Je ne sais pas ce qui justifie la différence. Bref, je vous laisse imaginer.

Ensuite, il y a plein de choses qui ont été dites sur la gratuité. J'arrive à « *la fin de la gratuité pour le stationnement des deux-roues motorisés* ». Cela n'était pas non plus abordé dans le questionnaire mais il y a eu neuf contributions écrites et 751 votes, c'est-à-dire 0,034 %, avec des tarifs totalement prohibitifs. Je poursuis : « *Nous attendons de la fin de la gratuité un effet sur la quantité de deux-roues motorisés en circulation et par conséquent une baisse des pollutions sonores et atmosphériques.* ». Ah ! Cela me rappelle ce qui a été dit pour le boulevard périphérique et le passage à 70 km/h : baisse de 1 dB. C'est ce qui avait été annoncé. Cela était miraculeux pour les riverains. Sauf qu'un dB n'est pas perceptible par l'oreille humaine. Il s'agit encore d'une communication qui ne sert à rien.

Quant à cela on rajoute le problème du budget : si on supprime 50 % de 379 millions de recettes stationnement, cela fait tout de même - 190 millions. J'ai une autre interrogation : quid des 9 000 places neutralisées pour les terrasses dites éphémères puis pérennes ? Sont-elles comprises ou pas dans ces 50 % ? On se retrouve là avec encore une fois un millefeuille de mesures (coronapistes, piétonisation, terrasses éphémères puis pérennes, projet de zones à trafic limité) avec un coût

évident pour les Parisiens car, comme je l'ai dit à l'heure, si on veut transformer des places de stationnement en trottoirs, cela va coûter.

Nous sommes donc là sur un projet de délibération qui s'appuie sur une consultation qui n'en est pas une ; une pseudo-consultation qui n'est absolument pas représentative. Comme je vous l'ai dit, les pourcentages sont signifiants et disent bien la non-représentativité des mesures qui n'ont même pas été abordées à travers le questionnaire. Bref, celui-ci sert d'excuse. À un moment donné, il faudrait tout de même que vous assumiez votre politique. Ne vous appuyez pas sur un questionnaire, une pseudo-consultation ou un exercice de démocratie participative qui n'en est pas un parce que les pourcentages le montrent.

Donc, toujours pas de projet global, toujours pas de schéma de mobilité incluant le stationnement, les déplacements, l'occupation des espaces publics. Bref, une absence de coordination. Encore une mesure qui vient s'ajouter aux autres et qui va être probablement incohérente avec ce qui a été fait précédemment. Pour toutes ces raisons, je n'appellerai pas à voter pour ce projet. Merci.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci pour cette intervention très complète. Monsieur RIPPERT, allez-y.

Monsieur RIPPERT : Bonjour. Merci Monsieur le Maire. Finalement, je trouve que cette délibération est intéressante car elle montre qu'il y a un vrai clivage entre nous, ce qui arrive souvent mais là, encore plus. Elle démontre deux visions de la ville : quelle vision de la ville vous voulez et nous voulons dans 30 ou 40 ans pour nos enfants, pour les familles. D'ailleurs, vous parlez beaucoup de familles, Monsieur JEANNETÉ, Madame GATEL. Honnêtement, je ne me reconnais pas du tout dans celle que vous avez présentée. J'ai trois enfants. Je prends les transports tous les jours. Je vais au bois de Boulogne en transport. Il me semble que votre vision de la famille est un petit peu dépassée. Les usages sont complètement différents et on n'utilise plus du tout les transports comme vous l'entendez. Une dernière petite chose pour Monsieur JEANNETÉ qui, si j'ai bien compris, souhaite offrir un scooter à son fils de 14 ans : vous pourriez, je pense, lui offrir un vélo ; il ferait du sport, il ne polluerait pas et cela serait, à mon sens, beaucoup mieux. Merci.

Monsieur le Maire : Merci pour votre intervention. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vais la passer au rapporteur, Monsieur PINET.

Monsieur PINET : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, si le sujet n'était pas aussi sérieux, nous pourrions presque rire de certains propos de cette délibération. Beaucoup de choses ont été dites dans lesquelles je me retrouve ; forcément, de ce côté-ci de l'hémicycle plus que de l'autre. Je ne dis pas que nous avons une vision différente. Je ne pense pas à un clivage. Je pense que nous sommes beaucoup plus pragmatiques qu'idéologiques et cela va être le fil conducteur de mes propos.

Quand je parlais de sourire, si nous reprenons cette délibération, nous pouvons très rapidement lire ceci ; ce n'est pas moi qui le dis mais la délibération : « *Une politique des déplacements plus efficiente et durable.* ». Nous comprenons ici que nous n'en avons pas fini avec les bouchons car ils seront effectivement durables dans la ville pour les 40 ans à venir. Le sujet de la lutte contre la pollution ne peut bien sûr pas être contesté et il ne l'est par personne dans cet hémicycle mais ce sont les orientations prises pour y arriver qui peuvent l'être. Accordez-nous que nous avons le droit de ne pas avoir la même vision de la lutte contre la pollution que vous. À ce sujet, la délibération précise que c'est la multiplication d'actions et d'outils qui permet de diminuer petit à petit les sources de pollution et de gaz à effet de serre. Là-dessus, nous ne pouvons qu'être d'accord avec vous. Cependant, nous avons surtout l'impression que la voiture est le seul outil de prédilection de la Ville de Paris et c'est là que nous sommes en contradiction : s'il y a une multiplication d'actions et d'outils, tout ne doit pas être tourné sur la voiture.

Bien sûr, tout ce qui est fait l'est pour permettre de mieux respirer et libérer de l'espace aux piétons. Je l'ai entendu : le piéton, c'est la bataille de la Ville de Paris. Nous avons tous remarqué ici que le piéton se sent plus libre, qu'il a de plus en plus d'espace au milieu des panneaux publicitaires que l'on pose partout, d'une voirie dans un état lamentable et de divers obstacles y compris les terrasses qui ont grandi de manière exponentielle ces derniers temps. Bien sûr, ces terrasses aident les restaurateurs mais personne ne pourra nier qu'il y a, de temps en temps, de vrais abus et donc moins de place pour les piétons.

Dans un courrier du 27 avril de cette année, Monsieur GREGOIRE et Monsieur BELLIARD indiquaient au Maire du 15ème que cette libération de

l'espace public était au profit des piétons, des cyclistes et des usagers des transports en commun. Je ne vois pas en quoi la libération de l'espace, notamment de l'arrêt des places de stationnement, va permettre une fluidité de la circulation des transports en commun qui l'est relativement en tout cas en surface et surtout en sous-sol mais passons.

En tout cas, sur la seconde catégorie, c'est indéniable. Pour les cyclistes, il y a effectivement une libération de l'espace public. Il faudra tout de même à un moment y regarder de plus près en matière de sécurité routière surtout pour protéger les piétons parce que là, véritablement, nous avons un vrai sujet si cher à l'équipe municipale majoritaire de la Ville de Paris et oublié au niveau de la sécurité de la « corona-piste » de la rue de Vaugirard. Cependant, nous attendrons les propositions de la pérennisation. Je suis sûr et persuadé que nous verrons la protection des piétons sur cette piste une fois pérennisée par la Maire de Paris.

Il faudra aussi se pencher sur les trottinettes d'ailleurs car cela fait partie de vos nouvelles mobilités. Nous le voyons dans cette délibération, on donne de plus en plus d'espace aux trottinettes. Il y a là un véritable danger notamment au regard du comportement des utilisateurs et j'aimerais que nous ayons dans cette assemblée une pensée forte pour la famille de cette femme de 31 ans percutée et tuée par deux inconscientes sur une trottinette à pleine vitesse.

Revenons maintenant à cette délibération qui nous propose d'améliorer l'air de Paris et l'espace pour les piétons et qui consiste tout simplement à doubler les tarifs de stationnement des véhicules à moteur et à introduire le paiement des deux-roues motorisés, comme mes collègues l'ont indiqué avant moi. Avant d'aller plus loin, je fais un stop et je vais m'arrêter sur ce que je considère comme une honte pour notre Ville : le traitement des personnes PMR. Il en est état dans cette délibération. Nous avons déjà ici alerté, via un vœu, sur la catastrophe annoncée des PV – pardon, excusez-moi, cela s'appelle des FPS (forfaits post-stationnement) – à cause de l'introduction du fameux ticket « handi ». J'ai même démontré ici que n'importe qui pouvait prendre un « handi » même quand il n'a pas de carte handicapé. Nous avons eu une réunion avec la directrice de cabinet de Monsieur GALVANI qui nous a expliqué que tout allait rentrer dans l'ordre. Je parle sous la direction de Madame l'Adjointe en charge du handicap. On nous a réellement assuré que tout était pris en compte et que tout allait rentrer dans l'ordre. Pourtant, j'ai eu encore dernièrement des parents qui n'habitent pas Paris mais la banlieue, qui

ont un enfant handicapé, qui sont venus à Necker pour ce dernier et qui se sont retrouvés verbalisés parce que je n'ai pas d'autres mots. Il a fallu que j'écrive aux services et à tout le monde. J'ai eu une réponse vendredi dernier. J'en suis heureux. Franchement, est-ce que l'on ne peut pas arrêter ce système complètement idiot qui fait que ces gens ne savent pas qu'il faut prendre un ticket handi et qui se garent avec leur carte handicapé ? J'ai véritablement honte en tant qu'élu parisien. Après, on vient nous donner, de votre côté de l'hémicycle, des leçons de justice sociale. J'estime qu'il n'y a pas de justice sociale dans cette délibération en ce qui concerne les personnes à handicap. C'est pourquoi je vous appelle, vous élus de Gauche qui avez une oreille attentive de la majorité à la Ville de Paris, à demander que l'on arrête ce système scandaleux vis-à-vis des personnes en situation de handicap, qu'elles viennent d'ailleurs ou qu'elles soient parisiennes. Cessons cette honte.

Applaudissements.

Vous avez dit, Madame NIAKATÉ, qu'il y avait eu une grande consultation, que des gens avaient été interrogés. Effectivement, mes collègues ont repris cette consultation. Il y a donc eu un peu plus de 16 500 contributions, des contributions libres, etc. J'y ai moi-même participé. Nous pouvions effectivement donner notre avis sur beaucoup de choses. Si je ne me trompe pas, 53 % des personnes n'étaient pas favorables à la réduction du stationnement payant ; 53 %, cela fait une majorité. Pourtant, on a 60 000 places supprimées et on a une augmentation du tarif. Il est sûr que la Ville a besoin d'argent car comme on supprime la moitié des places, on double le tarif. C'est un calcul simple en primaire. Mon collègue Franck LEFEVRE a fait des calculs plus compliqués. Je dirais : je supprime la moitié, j'augmente de la moitié, je devrais rentrer dans mon budget mais je ne suis pas sûr. Savez-vous que parfois vous n'avez même pas le temps d'aller chercher le ticket à l'horodateur ? Vous posez votre voiture, vous allez chercher votre ticket à l'horodateur. Je vous rappelle que depuis le 15 mars, vous avez les LAPI qui vont tellement vite que vous recevez le PV dans la boîte aux lettres. Quand vous expliquez que vous n'avez pas eu le temps, on vous répond que vous avez payé après, donc c'est que vous êtes un odieux et un scandaleux délinquant puisque vous n'avez pas payé votre stationnement. Je ne parle pas de tous les ratés qu'il y a sur les RAPO. Cependant, on nous explique à la Ville que ce système est parfait.

Mon collègue Franck LEFEVRE les a évoqués mais je ne peux pas oublier les ateliers thématiques dont on nous parle dans cette délibération : 23 personnes. Vingt-trois personnes qui représentent un panel d'une région de 12 millions d'habitants. Si on veut régler le problème de la pollution, il faut arrêter de regarder notre nombril de Parisien et parler avec la Région, les Départements limitrophes. Vous pouvez stopper toute la circulation à l'intérieur de Paris, vous aurez tout de même de la pollution. Je répète qu'il n'y a pas de barrière au périphérique. Je me demande d'ailleurs si le système efficace ne serait pas de remettre les guets aux portes de Paris et la dîme pour tous ceux qui rentrent. Finalement, revenons au Moyen Âge. Cela ne figurait pas dans la consultation mais franchement, je ne comprends pas pourquoi on ne peut pas mettre des éoliennes à la place des places ainsi libérées. Ce serait très bien puisqu'on en met partout. Il n'y a pas de raison que Paris n'ait pas d'éoliennes puisqu'on en met dans tous les départements français.

Si au moins cette délibération annonçait aussi de la dénonciation des contrats de prestataires que nous avons souvent dénoncés dans ces assemblées, cela serait tout de même un plus mais même pas. On continue à avoir les mêmes prestataires, les mêmes bêtises. Gardons les mêmes, faisons la même chose.

Il semble que le manque à gagner pour 60 000 places – si mes calculs sont exacts – s'élève à 190 millions. C'est sûr qu'il va falloir réellement augmenter le tarif et j'attends de voir la note pour les restaurateurs parce qu'avec les 15 000 places de suppression de stationnement des terrasses éphémères qui vont devenir estivales, il faudra bien la payer. Bien sûr qu'une augmentation du tarif peut se discuter et se comprendre. Faire payer ceux qui occupent l'espace public, on ne peut que légitimement se poser la question et on peut se la poser aussi pour tous ceux qui font des aménagements, en dehors du piéton bien sûr. Là, je soutiens la proposition de ma collègue Louisa FERHAT d'une prime de 500 € pour tous les piétons parisiens. On pourrait mettre, par exemple, un critère à 5 000 ou 6 000 pas. On n'est peut-être pas obligé d'aller aux 10 000 pas par jour mais on pourrait faire quelque chose là-dessus.

Là, nous sommes dans l'idéologie pure et dure comme nous le voyons sur les décisions de la majorité parisienne depuis un moment. Il faudrait, comme je le disais, arrêter d'avoir cette vision réductrice et se poser enfin la question : pourquoi autant de gens prennent leur voiture pour aller travailler et faire des déplacements dans la région Île-de-France avant de

taper dessus. C'est pourquoi, mes chers collègues, je ne peux que vous proposer de voter contre cette délibération.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Pourquoi autant de haine, finalement ? Il est vrai que l'intervention de Monsieur RIPPERT m'amène à faire un commentaire. Oui, il y a deux conceptions : il y a une conception idéologique et dogmatique voire sectaire d'un côté dictée par les Verts qui ont pris la Maire de Paris en otage – espérons que cela ne soit pas le cas dans d'autres collectivités – et nous qui faisons plutôt preuve de pragmatisme même si nous avons un objectif qui semblerait commun mais pas tant que cela. Ce qui nous différencie aussi c'est que nous sommes engagés dans la lutte contre la pollution. Qui pourrait être contre d'ailleurs ? Mais vous, vous êtes engagés dans la lutte contre les automobilistes, ce qui est totalement différent. Vous ne voulez plus de voitures individuelles dans Paris du tout, quelles qu'elles soient même si elles sont propres. C'est donc une conception totalement différente. Vous voulez que les gens soient en planche à voile, en planche à roulettes, à pied, en vélo, à cheval peut-être un jour. Cela nous différencie donc énormément. Vous voulez obliger les Parisiens à un mode de transport. Si encore ils avaient des transports en commun performants mais nous en sommes loin. D'ailleurs, j'aurais des choses à dire là-dessus dans un instant.

Je pense que nous avons là deux conceptions de l'organisation de la ville. La vôtre, en plus, l'enlaidit considérablement. Je ne sais pas qui a parlé tout à l'heure d'embellissement mais c'est franchement plutôt l'inverse qui se produit. Il s'agit de mesures qui vont compliquer la vie des Parisiens. Je ne vais pas rappeler tout ce qu'ont dit mes collègues mais cela va être de plus en plus compliqué. Demain, nous aurons de plus en plus de difficultés avec la mise en place de cette police municipale qui va, au niveau de la réglementation de la circulation, du stationnement, compliquer encore davantage la vie des Parisiens.

Je voudrais donner quelques éléments en dehors de cette différence fondamentale : la suppression de la voiture individuelle pour les uns est pour nous la prise en compte de tous les problèmes et les particularismes des Parisiens mais aussi des arrondissements qui ne sont pas tous les mêmes. Qu'est-ce que c'est que cette Ville qui décide de territorialiser, de donner plus de pouvoirs aux Maires, de compétences aux Maires mais qui en même temps décide d'un bureau central à l'hôtel de ville pour tous les

arrondissements de la même façon ? Il y a peut-être des arrondissements qui souhaitent traiter les choses différemment et on peut en discuter ensuite. Mais non, il n'y a pas de discussion, il y a des mesures imposées brutalement, autoritairement – circulez, il n'y a rien à voir – quels que soient les arrondissements. Vous savez très bien que le 15ème est l'arrondissement des familles, qu'il y a beaucoup d'utilisation de voitures par des jeunes couples. Nous avons un arrondissement, qu'on le veuille ou non, qui est plus motorisé que les autres. Le 15ème compte plus de 20 000 habitants de plus de 75 ans qui ne se déplacent pas tous à vélo ou en trottinette mais, comme l'a dit Louisa, à pied. Les piétons ont totalement disparu de la surface de Paris. Cela n'existe plus. OK, d'accord, très bien. C'est juste une vision totalement artificielle et idéologique des choses. Nous avons un maillage de transports qui est très différent dans le 15ème. L'histoire a fait que nous avons des bouts de lignes et que nous n'avons pas de maillage suffisant, même si la collectivité régionale essaie d'y remédier. Par exemple, nous n'avons que 21 stations de métro pour 240 000 habitants alors qu'il y en a 30 pour 100 000 habitants dans Paris centre. Nous avons donc un taux de motorisation plus fort. C'est normal, il y a des compensations qui se font. Nous avons d'ailleurs demandé une amélioration d'un certain nombre de dispositifs comme la desserte par la Traverse. Non seulement la Ville de Paris nous refuse une deuxième Traverse, qui serait bien utile pour combler ce maillage, les trous dans le filet, mais en plus, on a diminué le service de la Traverse que la Mairie de Paris avait mis en place en 2014. Le service a été réduit. C'est quand même assez bizarre de dire aux gens d'abandonner leur voiture et en même temps de refuser des mesures qui sont réclamées de façon à faciliter la vie des Parisiens. Heureusement, la Région a renforcé la cadence du tramway en mettant en place des rames supplémentaires. De nouvelles rames vont être mises sur les lignes 8 et 12 de métro pour venir renforcer l'offre de transport en période de pointe. Je regrette néanmoins le retard du métro du Grand Paris express dont l'État a malheureusement déclaré que la ligne 15 Ouest, qui pourtant desserre toute la partie du 15ème, serait différée de 2025 à 2030.

On prend donc des mesures pour supprimer, pour taxer, pour restreindre, pour punir finalement, mais les mesures positives sont reportées aux calendes grecques. Il n'y a aucune coordination entre les collectivités, ce qui est assez regrettable.

Je rappelle aussi qu'il y a une certaine inégalité. Quand on parle, mes chers collègues, de la suppression de 60 000 places, cela ne veut rien dire.

Combien de places par arrondissement seront supprimées ? Il me semble, par exemple, que dans Paris centre et dans toute la partie centrale de Paris, on a déjà supprimé à peu près toutes les places de stationnement. Ce n'est donc pas là que vont se faire les suppressions. Celles-ci vont évidemment se faire dans les arrondissements de l'Ouest. Nous aurons donc un nombre de suppressions de places bien plus considérable que dans les autres arrondissements alors que j'ai calculé que nous avons déjà perdu plus de 4 000 places de stationnement depuis quelques années même s'il y en a qui sont tout à fait justifiées.

Tout cela mérite donc des études supplémentaires. Il ne faut pas tout rejeter d'emblée. Il y a des choses qui peuvent se discuter et même dont nous pouvons nous satisfaire. Néanmoins, c'est une politique brutale, autoritaire, massive, qui vient d'une idéologie qui est de supprimer simplement la voiture individuelle. Moi, je ne reconnais pas le droit à des élus, à une collectivité, à des décideurs, de décider de la suppression, pour des raisons purement idéologiques, d'un mode de transport quel qu'il soit. C'est la raison pour laquelle nous rejetterons ce projet de délibération. Je remercie tous les intervenants.

Je vais maintenant le soumettre au vote de notre Conseil. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Monsieur SEMELLE pour des raisons professionnelles. Il est rejeté ; en Conseil d'arrondissement au moins.

Le projet de délibération est rejeté à la majorité.

11. **2021 DVD 71 – Contrats de concession des stations-service Quai d'Issy les Moulineaux (15e) et Porte d'Aubervilliers (19e). Deux avenants avec Total Marketing France**

Monsieur le Maire : Il s'agit de la rénovation de la station Total du quai d'Issy.

12. **2021 DEVE 57 – Subventions (330 730 euros) à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et de la tranchée Pereire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 19e et 20e)**

Monsieur le Maire : C'est 118 430 € à l'association Espaces pour son action d'insertion professionnelle et 22 000 € à l'association Chantier École Île-

de-France pour son action de soutien à la coordination des ateliers et chantiers d'insertion intervenant sur la petite ceinture ferroviaire.

13. **2021 DEVE 74 – Subventions (12 600 euros) à onze associations pour leurs actions en faveur de la biodiversité. Budget participatif**

Monsieur le Maire : Il s'agit de :

- la Ligue de protection des oiseaux pour deux projets d'un montant de 5 000 € : « Coup d'crayon pour les hérissons », éducation à l'environnement, et « Découvrir et accueillir la biodiversité dans mon établissement » pour protéger la biodiversité dans l'école ;
- l'association de préfigurations de la régie de quartier Vaugirard pour son projet « Les mains dans la terre : jardin et partage » pour un montant de 500 € pour les jeunes de 11 à 14 ans ;
- l'association Kiosquorama pour l'animation des kiosques dans les jardins parisiens pour 500 €.

14. **2021 DEVE 83 – Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris et l'établissement public Paris Musées – Autorisation – Signature**

15. **2021 DAE 81 – Soutien aux exploitants sur le domaine public impactés par la Covid-19 – Exonération, gel et diminution de redevances pour l'année 2020**

16. **2021 DAE 117 – Marchés découverts alimentaires et biologiques – Modification des droits de place**

Monsieur le Maire : Monsieur CANAL.

Monsieur CANAL : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, juste une interrogation sur cette délibération. Je n'ai pas d'attaque sur celle-ci en tant que telle mais si j'ai bien compris, il y a en réalité une sorte de gel des droits de place qui est accordé jusqu'à la fin du mois de juin. Chacun d'entre nous sait très bien que le pays se remet à aller de l'avant mais il n'en demeure pas moins que l'on ne sort pas du jour au lendemain d'une situation de crise sanitaire aussi considérable. Même si aujourd'hui, on voit le bout du tunnel, il n'en demeure pas moins que les commerçants, même ceux qui sont dans les marchés alimentaires, éprouvent encore des difficultés ne serait-ce que de trésorerie. Vu les montants qui sont

considérés, je ne vois pas où est la difficulté de pouvoir bénéficier d'un délai complémentaire de quelques mois – je serais même tenté de dire jusqu'au 1er janvier – afin de les accompagner vers une sortie progressive. Je ne comprends pas cette date couperet qui arrive à la fin du mois de juin alors que les montants n'impactent pas considérablement, en tout cas pas de manière substantielle, les deniers de la Ville ; pourtant, Dieu sait qu'ici, nous sommes soucieux de la bonne gestion des deniers publics. C'est la remarque, observation, que je souhaitais faire à mon collègue Pierre MENUET.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Non. Monsieur MENUET pour la réponse.

Monsieur MENUET : Je vous remercie Monsieur le Maire. Si nous saluons cette délibération qui consiste à ne pas appliquer l'augmentation des droits de place qui était prévue au 4 janvier 2021 et qui, comme nous avions pu le souligner par le passé, est une décision qui, pour nous, va dans le bon sens pour les exploitants sur ces marchés, nous ne pouvons que déplorer, comme a pu le dire mon collègue Grégory CANAL, que ces tarifs ne soient appliqués que jusqu'au 30 juin c'est-à-dire dans 8 jours à compter d'aujourd'hui. Nous souhaiterions que ceux-ci soient prolongés au moins jusqu'à la fin de l'année voire en janvier prochain afin que ces commerçants et exploitants de marché soient accompagnés de manière progressive vers la reprise de leur activité économique qui, pour ne pas le rappeler une énième fois, a été fortement impactée par la crise Covid que nous avons tous connue.

Pour conclure, je vous invite, bien entendu, à voter favorablement cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Il s'agit d'un sujet important. Il faut savoir si on veut maintenir nos marchés découverts ou pas. Nous avons des marchands extrêmement courageux qui exercent dans des conditions très difficiles. J'étais moi-même intervenu dans les Conseils d'arrondissement et de Paris en février 2019 en observant que l'évolution des droits de place est absolument catastrophique pour les marchands. J'avais d'ailleurs été soutenu par l'Union fédérale des marchés et les syndicats des marchés de Paris. Je voudrais juste dire un chiffre : cette évolution des droits de place pour les marchands a amené à une majoration de près de 60 % en quatre ans. Est-ce que dans la situation économique qui est la nôtre aujourd'hui, sans compter le Covid, les Gilets jaunes, les manifestations de toutes sortes, des sociétés peuvent accepter une augmentation aussi forte des

taxes ? La Ville de Paris ne vit que par les taxes et l'augmentation des taxes. Si l'on remonte à 2000, la progression atteint plus de 70 % pour ce que l'on appelle les volants.

De plus, si l'on compare les tarifs pratiqués par d'autres Villes, on se rend compte que le mètre linéaire coûte moitié moins cher ailleurs qu'à Paris. Évidemment, nous sommes à Paris mais ce n'est pas partout les Champs-Élysées non plus. Vous savez, vous qui fréquentez les marchés, que beaucoup disent soit qu'ils abandonnent soit qu'ils quittent Paris pour s'installer dans des marchés voisins de villes limitrophes. D'autant que les difficultés économiques les atteignent comme tout le monde et qu'en plus, la Ville de Paris accroît à chaque DSP les contraintes les concernant en matière de présentation, d'hygiène. Je peux comprendre que l'on améliore les marchés en matière d'hygiène, d'élimination des déchets, d'animation, de suppression des véhicules diesels de livraison ; imaginez ce que cela représente d'investir dans un nouveau camion pour des marchands.

La Ville devrait essayer, plutôt que d'augmenter les taxes et d'augmenter uniquement les contraintes des marchands, de penser parfois à améliorer les conditions dans lesquelles ils exercent sur les marchés découverts. D'ailleurs, j'avais proposé à l'époque que l'augmentation soit égale à zéro. Le Covid a fait que cela a finalement été mis en place. Je souscris totalement à la proposition de notre collègue Pierre MENUET qui est d'aller au moins jusqu'à la fin de l'année, pour qu'ils puissent se refaire une santé, sur l'exonération de cette augmentation de 1,5 % des droits de place dans les marchés découverts.

Nous allons tout de même voter cette délibération puisqu'il s'agit d'une exonération. Cependant, il faudra, à mon sens, aller plus loin. Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci. Elle est adoptée.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

17. 2021 DAE 136 – Projet One – Résiliation de conventions d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire : Monsieur SEMELLE.

Monsieur SEMELLE : Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération a pour objet la résiliation en février 2022 de 9 conventions

signées entre la Ville de Paris et les commerçants pour l'occupation de l'espace public. Parmi ces 9 conventions, deux concernent des kiosquiers installés dans le 15ème quai Branly. Nous comprenons évidemment la nécessité de libérer l'espace public pour réaliser des travaux, en l'occurrence ceux du réaménagement du site de la tour Eiffel dont le périmètre concerne en particulier le 15ème arrondissement. Nous avons d'ailleurs déjà, depuis le début de cette mandature, exprimé à plusieurs reprises nos réserves voire notre opposition à ce projet ou à certains de ses aspects et encore dernièrement lors du Conseil d'arrondissement du 23 mars à l'occasion d'un vœu présenté par nos collègues Écologistes que nous avions amendé et voté.

Nous savons aussi que les commerçants concernés par ces résiliations de conventions ont signé en février et en décembre 2020 ces conventions qui prévoient la possibilité d'une résiliation pour motif d'intérêt général à l'initiative de la Ville de Paris. Il n'empêche que nous ne pouvons pas ignorer ce que représente une telle résiliation pour des commerçants qui se sont installés en pleine crise sanitaire ou au début de celle-ci sur un site touristique quasiment vidé de ses touristes et qui se trouvent sommés de partir dans quelques mois. Nous avons soutenu nos commerçants pendant toute la durée de la crise. Ces 9 commerçants méritent sans doute tout autant de considération que d'autres.

C'est la raison pour laquelle nous nous interrogeons, avec ma collègue Ozlem ORAKCI qui n'a pas pu être présente ce soir, sur deux aspects : d'abord est-il absolument nécessaire de provoquer dès février 2022 le départ de ces commerçants, compte tenu du retard pris par le projet tour Eiffel ? La procédure de PPVE, de consultation du public par voie électronique, qui devait avoir lieu en juin 2021, a été décalée à l'automne au regard sans doute de l'avis sévère rendu par l'autorité environnementale et les questions soulevées par la commission des sites.

Deuxième question : la possibilité d'un déplacement provisoire de ces kiosques de ces commerçants sur de nouveaux emplacements, comme cela est le cas, par exemple, boulevard de Grenelle pour les kiosques situés sous le viaduc en travaux, a-t-elle été examinée par la Ville de Paris ? Je n'en suis pas certain.

Voilà quelques-unes des questions auxquelles la délibération n'apporte aucune réponse mais qui méritent d'être posées. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Madame NIAKATÉ, vous avez la parole.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette délibération s'inscrit dans le prolongement de la délibération SG35 de l'hiver dernier portant sur le réaménagement du site tour Eiffel ; délibération sur laquelle les Écologistes s'étaient abstenus en Conseil de Paris et projet qui avait suscité le dépôt d'un vœu suite à l'avis très critique de l'autorité environnementale qui l'estimait peu adapté aux défis climatiques auxquels nous sommes confrontés. J'attends avec presque de l'impatience de connaître les suites de ce vœu adopté en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris mais également la réponse faite à cette même autorité voire que les groupes soient associés à celle-ci si aucune réponse n'a encore été faite. La commission des paysages et des sites avait également émis un certain nombre de réserves quant à la vocation de ce projet et avait demandé un certain nombre de réajustements. Je suis donc aussi curieuse de connaître les suites envisagées.

Dans cette attente et en cohérence avec nos précédentes positions, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur MENUET pour répondre aux orateurs.

Monsieur MENUET : Je vous remercie Monsieur le Maire. Monsieur le Maire...

Monsieur le Maire : Pardon, Monsieur SITBON avait demandé la parole.

Monsieur SITBON : Cela ne vous surprendra pas, nous voterons pour cette délibération. Là encore, il y a clivage en partie parce qu'il s'agit d'un projet qui est formidable et je ne vais pas m'étendre là-dessus puisque nous l'avons déjà fait lors de deux Conseils d'arrondissement et deux Conseil de Paris. La délibération qu'il nous est demandé d'étudier demande effectivement que des kiosquiers soient déplacés. Il faut tout de même spécifier qu'un accompagnement est prévu par la Ville et que les actuels concessionnaires ont reçu une proposition de la Ville de participer à d'autres AAP sur d'autres emplacements et que ceux-ci ne sont pas attribués. Le processus n'est donc qu'au début. Par ailleurs, l'offre de service sera bien renouvelée en 2022. Nous travaillons – ne vous en déplaise – à un véritable embellissement de tout ce site et à une réappropriation par les Parisiens de tout cet espace pour en faire un endroit très agréable où les familles – en tout cas celles comme les nôtres ; je n'en sais rien pour celles que vous évoquez – auront sans doute plaisir à s'y promener. Il y aura donc une offre de service renouvelée en

2022 avec une architecture des édicules qui sera repensée afin de répondre aux besoins des différents publics et d'en faire un lieu véritablement agréable alors que là, c'est un petit peu plus anarchique.

Monsieur le Maire : Monsieur MENUET.

Monsieur MENUET : Je vous remercie Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues. Monsieur SITBON, pour revenir sur votre précédente intervention, il n'est pas question que ces kiosques soient déplacés mais bien supprimés. Aujourd'hui, vous avez en gros autour de la tour Eiffel 38 kiosques. Il est question à terme, dans le projet One, que seulement 20 soient réinstallés, ce qui signifie que sur trois ans avec plusieurs phases, 18 kiosques seront au total purement et simplement supprimés.

Monsieur Jacques-Henri SEMELLE a très bien exposé la situation. Le projet de délibération nous semble totalement décorrélé de la situation actuelle vécue par les kiosquiers qui ont particulièrement souffert de la crise que nous avons tous connue. La Mairie de Paris, par ce projet, impose à ces deux kiosques du 15ème arrondissement de quitter leur emplacement alors que ceux-ci ont souffert de la fermeture de la tour Eiffel, de l'absence de touristes et plus largement des différents confinements. Nous regrettons donc qu'aucune solution alternative ne soit trouvée. Comme Monsieur SEMELLE a pu le souligner, ils auraient pu éventuellement déplacer à plus tard la suppression de ces kiosques du fait du retard qu'a pu prendre ce projet.

Pour conclure, nous souhaiterions qu'il leur soit proposé au moins un emplacement équivalent soit le déplacement du lancement du projet ou, que dans ce cas-là, les kiosquiers qui sont actuellement sur le quai Branly puissent être intégrés dans le cadre du projet dans son ensemble puisqu'il ne faut pas négliger le fait que ces kiosquiers ont eu un investissement à faire dans leur kiosque qui aujourd'hui, du fait de la situation que nous connaissons tous, ne peut pas être rentabilisé. Je vous inviterai donc, chers collègues, à voter contre cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Oui et je voudrais juste dire à notre collègue SITBON que je sais bien que pour lui l'argent n'a pas de valeur. Mais enfin, ce projet One, que la Ville avait annoncé à 70 millions ou je ne sais combien est aujourd'hui à 107 millions alors que pas un premier coup de pioche n'a été donné. Il s'agit donc d'une augmentation colossale. La Ville a

100 millions à dépenser comme cela alors que cette opération ne sera pas réalisée pour les Jeux olympiques.

Je voudrais lui faire remarquer aussi que s'il y a peut-être des travaux – qu'il appelle d'embellissement et que nous, nous appelons d'enlaidissement, donc nous n'avons pas le même vocabulaire mais ce n'est pas grave – ceux-ci ne seront pas dans le 15ème. Nous sommes vraiment le parent pauvre de cette opération. Si, nous aurons éventuellement les reports des trafics, les vestiaires des personnels de la tour Eiffel. En gros, c'est à peu près cela. Cela ne va donc pas très loin.

Surtout, je voudrais lui dire aussi que j'ai rencontré l'un des kiosquiers hier. Ce sont des personnes qui sont désespérées car contrairement à ce que vous dites – je ne sais pas qui ment ou qui se trompe, pour être moins sévère – aucune proposition ne leur a été faite. Je lui ai dit : on supprime votre kiosque mais vous êtes au moins en discussion avec la Ville, il y a bien des propositions, on ne décide pas de tuer économiquement les gens comme cela. Elle m'a répondu que pour le moment, il n'y avait rien. Peut-être que cela va se faire. Attention, je ne fais pas de procès d'intention. Cependant, aujourd'hui, il n'y a rien et ils sont dans l'incertitude. Ils savent seulement que leur kiosque va être supprimé mais sans aucun espoir de pouvoir continuer à exercer. Laisser des gens dans cette situation psychologique après tout ce qu'ils ont vécu, comme cela a été rappelé à l'instant, me semble tout de même assez cruel. Nous allons donc voter contre.

Je soumets à votre vote ce projet de délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Le groupe Indépendants et Progressistes.

Le projet de délibération est rejeté à la majorité.

18. 2021 DAC 40 – Subventions (538.180 euros), conventions et avenants avec 101 associations et organismes dans le cadre des événements estivaux soutenus par la Ville de Paris

Monsieur le Maire : Il s'agit de la compagnie Acteurs au pluriel, rue Armand-Moisan ; du Théo théâtre pour 9 000 € ; de l'association Vrac, 15, rue Humblot pour 2 000 € ; du théâtre Silvia-Monfort pour 5 000 € ; de l'association Incandescence avenue de la Motte-Picquet pour 5 000 € également. Monsieur AMIEL ne prend pas part au vote. Pas d'intervention. Merci.

19. 2021 DAC 49 – Subvention (1.395.000 euros), avenant à convention avec l'association le Monfort Théâtre (15e)

20. 2021 DAC 178 Subvention de fonctionnement (20.000 euros), subvention d'investissement (20.000 euros) et convention avec l'association les Amis de Frans Krajcberg (15e)

Monsieur le Maire : Monsieur JACQUOT souhaite faire une proposition sur cette délibération. Allez-y.

Monsieur JACQUOT : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, depuis plusieurs années maintenant, la subvention de fonctionnement au centre Krajcberg a amorcé une pente descendante qui semble ne plus s'arrêter. Je vous propose donc d'amender cette délibération pour rétablir la subvention originelle de 30 000 € au lieu des 20 000 € prévus.

Je vais juste faire quelques remarques sur le travail très probant de cette association qui est très active dans l'arrondissement. Je signale, pour ceux qui ne le connaissent pas, que Frans Krajcberg, sculpteur, peintre et photographe, était un fervent militant et un des premiers militants photographes de la cause environnementale. Cette année, c'est le centenaire de Frans Krajcberg et voir la subvention diminuer au moment du centenaire de cet artiste majeur est tout de même assez bizarre. Il y a une autre raison plus matérielle et plus pragmatique peut-être : il se trouve que comme d'autres associations, elle se trouve dans un lieu, la villa Vassilieff, qui est géré par la Semaest. Depuis le 1er janvier de cette année, les locataires, dont le centre Frans-Krajcberg demandent à Semaest une exonération du loyer pour la première partie de l'année qui va jusqu'au 30 juin étant donné qu'ils ont été administrativement complètement fermés. Or, le loyer réclamé par la Semaest pour l'espace Frans-Krajcberg est de 18 000 € pour l'année. Quand on donne une subvention de 20 000 € à quelqu'un qui a un loyer de 18 000 €, c'est le condamner à vivre avec 2 000 € pour le reste de l'année, ce qui apparaît complètement ridicule.

Je vous propose donc d'adopter cette délibération amendée avec remise de la subvention à 30 000 € au lieu des 20 000.

Monsieur le Maire : Merci. Qui souhaite intervenir ? Allez-y Monsieur WOLFF.

Monsieur WOLFF : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je voudrais aller dans le sens de ce qui a été dit parce qu'il s'agit d'une association qui est très intéressante. Elle s'appelle les Amis de Frans Krajcberg. Comme cela a été dit, c'est le centième anniversaire de la naissance de cet homme qui a été à la fois sculpteur, peintre et photographe. Je voulais également souligner son combat contre la déforestation de l'Amazonie. Cela a également été souligné mais je pense qu'il est important de le redire. À mon sens, c'est une réussite de pouvoir montrer ses œuvres dans notre arrondissement qui méritent de continuer à être partagées avec l'ensemble de nos concitoyens. Nous allons donc soutenir la proposition d'amendement qui a été soumise et nous voterons cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci. C'est vraiment pour la bonne cause. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame ROY.

Madame ROY : Concernant cette proposition d'amendement, si nous pouvions, nous irions bien sûr dans votre sens. Il n'y a aucun doute à avoir sur le fait que nous soutenons cette structure. Cependant, vous n'êtes pas sans ignorer que nous sommes dans un contexte budgétaire qui est très contraint.

Propos hors micro d'élus.

Madame ROY : C'est la vérité. Ce sont les chiffres qui parlent. C'est bien malgré nous. Il s'agit du contexte sanitaire. Vous devez savoir, tout de même, qu'il y a eu des pertes de recettes de plus de 500 millions d'euros entre la taxe de séjour et toutes celles qui ont été perdues et qui n'ont pas pu être perçues par la Ville de Paris. Je vous signale tout de même qu'il y a eu un plan de soutien de 200 millions d'euros en plus des pertes de recettes de la Ville. Cela explique pourquoi, malheureusement, car nous ne faisons jamais cela de gaieté de cœur surtout dans le domaine culturel. D'ailleurs, cet effort a été demandé à d'autres structures culturelles dans Paris ; il ne s'agit pas seulement de cette association. Nous le regrettons sur le fond mais ce contexte budgétaire fait que nous sommes très contraints. Malheureusement, c'est un état de fait sur lequel nous ne pouvons rien faire. Nous ne pourrons donc pas soutenir cet amendement même si, évidemment, cela ne remet pas en cause le travail que fait la structure.

Monsieur le Maire : Je vous ai connue meilleure, Madame ROY. Madame FERHAT.

Madame FERHAT : Je voulais juste dire à Isabelle que je n'arrive pas très bien à comprendre. Effectivement, nous avons, comme vous l'avez dit, des problèmes d'argent pour donner des subventions. Cependant, moi qui habite le quartier, qui connais quand même bien le théâtre Silvia Monfort, j'aimerais bien qu'il donne 20 000 € à cette association.

Monsieur le Maire : Il est vrai qu'il y a des subventions plus importantes. On va me dire que ce ne sont pas sur les mêmes budgets, mais si Madame ROY m'a écouté sur l'opération projet One, la Ville va dépenser 107 millions pour un projet, qui est certes intéressant et dont nous pouvons considérer que la Ville veut le réaliser mais qu'elle n'est absolument pas obligée de réaliser. Si vous dites qu'il y a autant de centaines de millions qui ont été dépensés et qu'il faut faire des économies, pourquoi ne pas différer ce projet One qui est passé de 50 ou 60 millions à 107 millions d'euros qui seront dépensés par la Ville de Paris alors que rien ne justifie l'urgence de sa mise en œuvre ? Ce sont certes des budgets différents mais il ne s'agit que d'un exemple. Il y a dans le domaine culturel et associatif, des associations qui ne voient pas leur budget réduit. C'est cela que je veux dire. Nous ne demandons même pas une augmentation mais le maintien de ce budget.

Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Je vais vous rassurer : l'argent a tout à fait un prix pour moi. Vous avez dit cela. C'était un peu étonnant. Pour en revenir au fond des choses, il faut tout de même dire que toutes les structures culturelles – et vous savez que cela ne me réjouit pas étant particulièrement sensible à la culture – ont vu leurs subventions baisser ; celle du théâtre Monfort également. Après, on peut comparer des choux et des carottes, mais cela n'a aucun sens. C'est ce que je voulais dire. Lorsque l'on regarde les 100 millions du projet One, que l'on compare cette association qui fait un travail remarquable – et je m'associe aux soutiens qui ont été exprimés – et le théâtre Monfort qui fait un travail également remarquable, je crois que l'on compare vraiment des choses qui n'ont rien à voir. Par ailleurs, si on n'est pas dans le simplisme et que l'on est précis, les augmentations du coût du projet One s'expliquent totalement. Je ne vais pas refaire le débat et redire ce que j'ai dit il y a quelques Conseils. Pour ceux que cela intéresse et qui regardent ce Conseil, je les renvoie au premier Conseil où nous avons étudié ce projet et où j'ai pu expliquer extrêmement précisément pourquoi il avait augmenté. Je pense qu'il ne faut pas

comparer tout et n'importe quoi sinon les gens ne comprennent plus du tout de quoi nous parlons.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON, nous n'allons pas reprendre le débat. Je ne demande pas le retrait du projet One mais qu'il soit différé. La Ville est dans une situation budgétaire très difficile. Nous pouvons le comprendre et nous le constatons. Cela n'est pas politique. Nous le constatons comme toutes les collectivités locales. Nous-mêmes avons dépensé près d'un million et demi d'euros de notre budget pour l'organisation des services pour la lutte contre le Covid depuis le début de la pandémie. Pourquoi alors ne pas différer de quelques années un projet considérable ? Je ne me prononce même pas sur l'intérêt du projet, mais il va coûter plus de 100 millions d'euros. Ne venez pas nous dire que la Ville n'a pas d'argent alors qu'elle va dépenser, sur deux ou trois ans, 100 millions d'euros d'un seul coup sur un projet qui n'est pas indispensable. Que l'on se concentre sur ce qui est indispensable : le financement des équipements publics, collectifs, la survie des théâtres, du Silvia-Monfort qui fait un excellent travail, de Krajcberg et de tous les autres. C'est cela que nous demandons.

S'il n'y a pas d'autre intervention, Monsieur JACQUOT.

Monsieur JACQUOT : Merci Monsieur le Maire. Je veux juste tout de même remettre un petit peu les choses à leur place. Sans vous ramener au tout début de nos débats, je vais juste vous rappeler quelque chose sur les trois délibérations qui me concernaient : il y a dans le cadre des événements estivaux, une dizaine de projets qui sont financés par la Ville à des niveaux différents. Dans le cadre de cette délibération, il y a 5 000 € qui sont attribués au théâtre Silvia-Monfort pour faire une activité pendant l'été. Je rappelle tout de même que le budget du théâtre Silvia-Monfort pour l'année est de 1 395 000 €. Avait-il réellement besoin de 5 000 € de plus pour faire une animation dans le cadre des projets estivaux ? C'est une première chose. Nous venons donc de voter le budget complémentaire et la subvention pour le théâtre Monfort d'un montant total de 1 395 000 €. Le théâtre Silvia-Monfort a présenté ses comptes il y a peu et il a dit que, finalement, avec le Covid, il y avait certes des pertes de recettes mais il y avait aussi des dépenses en moins et qu'il finissait son année à l'équilibre. Nous votons cette subvention au Monfort. Nous lui votons encore 5 000 € supplémentaires pour une animation pendant l'été et maintenant on vient nous dire qu'il faut faire des économies pour 10 000 € pour l'association Frans-Krajcberg qui a, je le rappelle, sur une

subvention de 20 000 € un loyer de 18 000. Je trouve que le côté économie de la chose est plutôt malvenu. Je pense que les considérations pour ne pas remettre cette subvention à hauteur digne sont ailleurs que dans les économies. Comme le dit Molière : qui se sent morveux, qu'il se mouche.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Cela sent le festival d'Avignon.

Monsieur JACQUOT : En conséquence, je vous demande de voter cette délibération avec son amendement.

Monsieur le Maire : Je propose de voter l'amendement qui vous a été distribué à la délibération DAC 178. Qui est pour ? Avec les Indépendants et Progressistes et les Verts. Qui est contre ? La Gauche Paris en commun.

L'amendement est adopté à la majorité.

Monsieur le Maire : Je soumets maintenant aux voix la délibération amendée. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Ne prend pas part au vote ? Quel est votre vote ?

Monsieur SITBON : Nous sommes contre la délibération amendée puisque nous sommes contre l'amendement.

Monsieur le Maire : Oui mais levez la main à ce moment-là.

Le projet de délibération amendé est adopté à la majorité.

21. **2021 DAC 197 – Subventions (110.000 euros) et conventions avec la SCIC Le 100 – établissement culturel solidaire, l'Ageta et l'association Aware (12e, 15e et 18e)**

Monsieur le Maire : L'association Aware vient de s'installer dans la villa Vassilieff. Elle doit faire des travaux d'aménagement pour 60 000 €. Elle accueille en résidence des chercheurs du réseau international Aware.

Madame ROY : Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Ah, pardon Madame ROY.

Madame ROY : Juste pour dire par rapport à l'installation de cette nouvelle association que cela est positif car la villa Vassilieff n'était plus

occupée. Il s'agit d'une association qui fait un travail vraiment de qualité pour la reconnaissance du travail des artistes femmes, qui contribue à faire connaître leur travail et leurs œuvres. Ces travaux vont aussi leur permettre d'avoir une ouverture plus large au public, ce qui est tout de même important, à la fois de leur centre de ressources documentaires mais aussi pour organiser des événements. Pour ceux à qui cela fait envie dans cette période de déconfinement, ils ont organisé une exposition à la BNF. L'objectif est de sensibiliser les publics à la reconnaissance des artistes femmes du XX^{e} siècle. Merci.

Monsieur le Maire : C'est très bien mais quand on veut faire une nouvelle implantation, on trouve une subvention d'équipement de 60 000 € sans aucun problème. Monsieur JACQUOT est conforté dans ses déclarations. Monsieur le rapporteur, une observation ?

Monsieur JACQUOT : Oui. Merci Monsieur le Maire. C'est à peu près la même observation. Je remarque que si la précédente association n'a pas pu réussir, c'est parce que personne ne pouvait entrer puisque l'on fait 60 000 € de travaux d'accès. Elle ne pouvait effectivement pas recevoir de public puisque, apparemment, il n'y avait pas d'accès. Très bien. Bienvenue à cette association. Qu'elle s'installe et qu'elle fasse le mieux possible pour le 15ème. Nous serons ravis évidemment. Et si cette subvention de travaux l'aide, nous en serons ravis également. Je vous engage à voter cette subvention.

Monsieur le Maire : Nous sommes tout à fait d'accord sur le fond mais quand on veut trouver de l'argent, on en trouve.

Monsieur JACQUOT : Voilà.

Monsieur le Maire : On soumet au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

22. 2021 DAC 349 – Subventions (8.000 euros) à deux associations permettant la promotion d'écrivains par l'attribution annuelle de prix littéraires

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'association la Plume noire, bien connue, pour 3 000 €. Merci.

23. 2021 DAC 583 – Subventions (9.000 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 15e arrondissement

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'association Paris se Livre pour 4 000 € pour le Salon du livre consacré aux livres dont l'objet est Paris et de 5 000 € à ACE 15.

24. 2021 DJS 15 – Subvention (234.040 euros) à vingt-huit associations sportives (dont sept conventions pluriannuelles d'objectifs) (15e)

Monsieur le Maire : La parole est à Monsieur ROUFFIAC.

Monsieur ROUFFIAC : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, si nous sommes tous ici unanimes sur le fait que cette saison a été catastrophique pour le monde sportif, que cela a fortement impacté nos clubs dans le 15ème arrondissement, je ne peux cacher ma déception au vu du manque d'ambition de la Ville de Paris dans le souhait de voir nos clubs continuer à se développer et parfois même tout simplement survivre. En effet, il est important de rappeler l'année chaotique de nos clubs : fermeture des gymnases, de l'ensemble des équipements sportifs puis la réouverture progressive et partielle avec les restrictions réglementaires que cela a occasionné. Si aujourd'hui nous sommes dans l'espoir d'une prochaine saison normale, nous ne devons pas oublier que la situation de cette année s'est traduite par une perte financière significative à laquelle s'est ajoutée la frustration pour ces dirigeants qui se sont battus pour effectuer une année en lambeaux : perte de licenciés, charges des éducateurs à payer, frais de licences, charges locatives pour les clubs qui ont des locaux dans le privé. L'impact négatif de cette saison est donc bien extraordinaire mais contrairement à ce qui est écrit dans l'exposé des motifs de cette délibération, l'octroi de cette subvention ne l'est pas. Elle n'est pas à la hauteur de l'ambition que nous portons pour nos clubs alors que nous sommes en contact quotidien avec eux. Avec Monsieur le Maire, nous étions, il y a 10 jours, à l'assemblée générale de l'OMS du 15ème arrondissement. J'en profite pour remercier le président de l'OMS pour son travail, Monsieur de LAMBERTERIE. Nous constatons donc au quotidien la frustration et la fatigue de cette saison cauchemardesque. À mon sens, le signal envoyé par la Mairie de Paris n'est pas suffisamment fort. Il faudrait un vrai plan de relance pour les clubs sportifs.

Toutefois, parce qu'il y va de la survie de nos associations sportives dans le 15ème, même si ces subventions manquent d'ambition, nous voterons pour cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Sinon, Madame KERMABON va répondre. Vous avez la parole.

Madame KERMABON : Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme l'a rappelé mon collègue Valentin ROUFFIAC, le vote de ces subventions en faveur des associations sportives s'inscrit dans un contexte particulièrement difficile pour nos clubs et associations. Je regrette donc qu'une nouvelle fois l'enveloppe allouée aux associations sportives du 15ème soit en diminution. Entre 2020 et 2021, c'est moins 2 000 € pour les associations sportives. Depuis 2015, les associations sous convention pluriannuelle d'objectifs se sont vues, quant à elles, privées de près de 12 000 €. Entre 2020 et 2021 : - 7 000 € pour ces associations. Pour expliquer cette baisse, on me dit qu'il y a la dette Covid. Était-ce vraiment nécessaire d'en faire peser une partie sur des structures déjà fragilisées par ces mois de crise ? Lorsque nous avaient été annoncées les subventions exceptionnelles aux associations dans ce contexte de crise sanitaire, j'avais alerté Messieurs RABADAN et ZIADY sur la nécessité que ces aides ne soient pas retranchées aux subventions annuelles. Nouvelle occasion manquée pour la Mairie de Paris de faire preuve de sagesse.

Je ne peux pas en vouloir à mes homologues de la Mairie de Paris. Je sais qu'ils ont fait leur possible pour garder l'enveloppe consacrée au sport intacte mais, comme nous, ils sont tributaires de la gestion financière désastreuse de Madame HIDALGO car nous savons tous que cette fameuse dette Covid n'est qu'un prétexte ici pour dissimuler une dette installée depuis plusieurs années.

Je tiens également à dire un mot sur une association également sous convention d'objectifs qui est domiciliée dans le 7ème mais dont une majeure partie de ses 1 300 adhérents habite le 15ème. Je parle ici de l'AS Bon Conseil qui, en seulement trois ans, malgré de nombreux efforts de restructuration, voit sa subvention retranchée de 4 500 €. Je vous remercie d'ailleurs, Monsieur le Maire, pour votre courrier cosigné avec Madame DATI à l'attention de Monsieur RABADAN afin de réévaluer cette subvention.

Pour les associations sous convention d'objectifs, les subventions allouées sont très souvent sources d'incompréhension et je partage ce sentiment. Prenons par exemple l'ACP 15. Depuis sa première aide en 2014, ses effectifs ont doublé : 796 licenciés en 2020 et des résultats excellents. Pourtant, la subvention n'a été augmentée que de 5 000 € atteignant péniblement les 15 000 €. J'emploie le terme péniblement car à titre de comparaison, le Paris Alésia foot, club voisin, 720 licenciés, se voit attribuer pas moins de 53 000 €. Pourquoi un tel écart ? Autre exemple : l'ESC XV. Entre 2014 et 2020, les adhérents ont augmenté de 30 % mais la subvention, elle, a diminué de 10 000 €. Une nouvelle fois : pourquoi ?

Cette question du pourquoi rejoint celle du comment. Comment ces subventions sont déterminées ? Sur quels critères ? Ces derniers votés il y a 12 ans et évoqués dans cette délibération peuvent paraître injustes pour les structures sportives. C'est pourquoi je m'associe aux souhaits de Messieurs RABADAN et ZIADY de les réformer. Cependant – et je pense que mon collègue Mathieu LUINAUD à la concertation ne me contredira pas – il sera indispensable que soient associés à ce travail les Mairies d'arrondissement, les OMS et les clubs.

Bien sûr, malgré ces points de vigilance et d'alerte, je vous invite à voter pour cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci pour votre analyse très approfondie de tout cela, ce qui nécessite effectivement pas mal de révisions. Nous allons, malgré ce que vous nous avez dit l'un et l'autre, soumettre aux voix ce projet de délibération avec un avis favorable, si j'ai bien compris, malgré notre déception collective. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

25.2021 DASCO 35 – Subventions (835 648,30 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec des associations et organismes pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une subvention de 17 648 € pour l'association English fun for Children. Je pense que Louise-Agathe CHARPENTIER appréciera si elle est toujours là.

26.2021 DASCO 37 – Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Dotations complémentaires de fonctionnement (13 320 euros), subventions d'équipement (19 180 euros) et subventions pour travaux (188 973 euros)

Monsieur le Maire : Ne vous faites pas trop d'illusions. Pour nous, il s'agit juste d'une subvention de 2 600 € pour le lycée Camille-Sée pour le transport des installations sportives. Merci.

Je vous propose d'examiner de façon groupée les délibérations suivantes qui se rapportent à la Caisse des écoles.

27.2021 DASCO 51 – Caisse des écoles et collèges publics parisiens – Organisation de la restauration scolaire dans les collèges publics parisiens

28. 2021 DASCO 59 – Caisses des écoles (15ème) – Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (7.115.813 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

29.2021 DASCO 63 – Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024

30. 2021 DASCO 75 – Caisse des écoles (15ème) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024

31. 2021 DASCO 81 – Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome – Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2021-2022

32.2021 DASCO 99 – Collèges publics – Modification contribution de la Ville de Paris pour 2021 (357 208,80 €) aux services de restauration et d'internat de certains collèges dotés d'un service de restauration autonome

Monsieur le Maire : Vu que nous avons un gros paquet de délibérations concernant la Caisse des écoles, peut-être que Monsieur CONNAULT veut rapidement dire un mot général pour nous orienter un petit peu.

Monsieur CONNAULT : Oui. Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous savez qu'il appartient à la Ville de Paris d'organiser le service de restauration scolaire au sein des collèges publics de son ressort. Il existe actuellement trois modes d'organisation distincts pour ce service à Paris. Sur 114 établissements, 48 sont desservis par la Caisse des écoles de leur arrondissement, 37 disposent d'un service de restauration autonome – ce sont ces derniers qui vont être concernés par les délibérations que nous évoquons – et 29 sont desservis par le lycée auquel ils sont associés au sein d'une cité scolaire.

Pour les 37 établissements qui disposent actuellement d'un service de restauration autonome, diverses considérations ont conduit à envisager et à proposer une réforme de l'organisation de la restauration scolaire consistant à intégrer progressivement les collèges dotés de ce service de restauration autonome dans le périmètre des Caisses des écoles de leur arrondissement. Les motivations qui conduisent à envisager cette évolution tiennent principalement au nouveau plan d'alimentation durable qui amplifie des objectifs ambitieux en matière d'approvisionnement de produits labellisés et produits localement, un plan de sortie complète de la restauration collective parisienne de l'usage des matières plastiques, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le déploiement de menus végétariens. Autant d'objectifs qui nécessitent une technicité importante qu'il est préférable, dans l'intérêt de leur réalisation, de confier aux Caisses des écoles.

La DASCO a donc proposé de transférer de façon progressive jusqu'en 2025 la gestion de ces collèges. C'est donc l'objet principal de la délibération DASCO 51.

La DASCO 59 porte sur l'adaptation du périmètre d'intervention de la Caisse des écoles du 15ème puisque dans un premier temps, le collège Debussy rejoindrait cette dernière à effet du 1er septembre 2021. Cela conduit également à ajuster la subvention puisque les ressources des Caisses des écoles sont composées, en gros, pour moitié des contributions des familles et pour moitié d'une subvention de la Ville de Paris. Le fait d'intégrer la restauration de ce collège conduit à devoir ajuster la subvention.

La DASCO 99 est un autre volet consécutif à ce transfert puisque les collèges qui ont actuellement une cuisine autonome ont un financement qui est assuré par une subvention de la Ville de Paris. Pour les collèges qui vont être transférés progressivement aux Caisses des écoles, il convient à

la fois de valider les subventions et les acomptes qui ont déjà été versés au titre de 2021 et, en revanche, de supprimer le solde qui devait être versé en cours d'année pour la partie de septembre à décembre puisqu'ils n'en auront plus la charge et que la subvention n'est donc plus justifiée. Il faut donc procéder à cet ajustement.

Parallèlement à la délégation de service public de ce service de restauration scolaire, la DASCO 63 rappelle quel est l'ensemble des missions et des objectifs qui sont impartis aux Caisses des écoles pour tout Paris dans le cadre de conventions triennales. Cela comporte notamment les obligations au regard du plan d'alimentation durable. La DASCO 63 étend aux Caisses des écoles en général les objectifs de ces conventions triennales pour les collèges qui vont être transférés.

La DASCO 75 est une application à la Caisse des écoles du 15ème de cette convention d'objectifs avec un certain nombre de documents et d'objectifs.

Enfin, la DASCO 81 fixe les tarifs des commensaux c'est-à-dire les adultes extérieurs aux établissements qui viennent y prendre un repas.

L'ensemble de ces considérations conduit à proposer un avis favorable sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Allez-y Monsieur. Ça ne marche pas ? Si on prive de parole l'opposition, c'est embêtant. Monsieur RIPPERT, c'est bien.

Monsieur BRAGÉ : L'union de la Gauche.

Monsieur le Maire : Est un combat.

Monsieur BRAGÉ : Je serai, de toute manière, très bref.

Monsieur le Maire : Désolé pour cet incident technique.

Monsieur BRAGÉ : Cela arrive. Je n'en ai pas pour très longtemps. Je vais rester debout. C'est une très bonne chose que ce rattachement des collèges de façon progressive à la Caisse des écoles. Nous connaissons les performances de la Caisse des écoles du 15ème et nous en sommes satisfaits. Nous tenons aussi à saluer les modalités de conventionnement qui sont précisées dans la DASCO 63 qui sont très ambitieuses en matière environnementale d'une part, comme cela a été très bien signalé dans

l'intervention précédente, sur la lutte contre le plastique à usage unique, l'alimentation biologique et autre mais également sur ces aspects sociaux qui sont évoqués et qui font écho au mouvement de grève des cantinières que nous avons connu dans notre arrondissement en début d'année. C'est ce qui m'interpelle aujourd'hui...

Monsieur le Maire : Vous avez coupé le micro. Ça revient.

Monsieur BRAGÉ : C'est revenu. Merci.

Monsieur le Maire : On va y arriver.

Monsieur BRAGÉ : Nous sommes aujourd'hui dans des délibérations qui fixent un cadre. Ce qui va dorénavant nous importer, ce sera sa réalisation et son exécution. C'est donc sur ce point que nous serons vigilants. Merci. Nous avons évidemment un avis favorable sur ces délibérations.

Monsieur le Maire : Monsieur CONNAULT, un mot là-dessus ?

Monsieur CONNAULT : Je voulais remercier l'intervenant pour les paroles qu'il a eues à l'égard de la Caisse des écoles qui, effectivement, multiplie les efforts pour atteindre ses objectifs à la fois en termes de qualité alimentaire du service public de restauration et d'amélioration des conditions des personnels qui se donnent sans compter ainsi que cela a été rappelé à diverses reprises. Hommage leur a été rendu pour leur attitude pendant toutes les périodes de Covid bien perturbées.

Monsieur le Maire : Absolument. Merci de l'avoir rappelé. Je vais donc soumettre aux voix chacune de ces délibérations.

DASCO 51 : qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

DASCO 59 : pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

DASCO 63 : pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

DASCO 75 : Même vote ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

DASCO 81 : Même vote ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

DASCO 99 : Même vote ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

33.152021018 – Autorisation donnée au Maire du 15e signature conventions établissements de petite enfance

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une autorisation donnée au Maire du 15ème pour signer les conventions d'occupation temporaire des locaux de deux établissements de petite enfance du 15ème dans le cadre du projet Samedis en famille dans le 15ème. Madame PARISET.

Madame PARISET : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, concernant ces activités qui ont commencé depuis mi-avril, j'avoue avoir eu au départ quelques réserves. Nous pouvions douter, à ce moment-là, des niveaux de fréquentation que ces activités, qui visent des familles avec des enfants de zéro à six ans, pouvaient réussir à atteindre. Les associations en question, Crescendo et Arts & co, dans les crèches du quartier dont j'ai la charge sont pourtant parties sur ces initiatives. Combien de parents allaient vouloir retourner dans les crèches le week-end malgré leurs agendas chargés et l'envie de se ressourcer ? On pouvait se questionner. Toutefois, après deux mois d'activité, nous constatons des retours positifs et que cette initiative a finalement trouvé un public.

Afin que cette assemblée soit bien informée, je souhaiterais qu'il soit fait une présentation un peu plus détaillée des activités qui sont menées lors de ces matinées. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur ce projet de délibération ? Sinon, je passe la parole à l'adjointe, Madame DESROUSSEAUX.

Madame DESROUSSEAUX : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Merci Marion pour cette question. Je vais vous faire un petit point rapide. Dans le cadre de l'ouverture des équipements de la Ville le week-end, moment où ceux-ci ne sont pas utilisés, nous avons deux crèches du 15ème arrondissement, Saint-Charles et Félix-Faure, qui accueillent le samedi matin des familles avec enfants entre zéro et six ans pour des activités culturelles et récréatives. Je vous avoue que j'étais moi aussi un peu

dubitative sur le sujet, me disant comme Madame PARISET que le samedi matin les parents avaient autre chose à faire que de ramener les enfants à la crèche. Il s'avère, en fait, que c'est ouvert à tous les publics et que la fréquentation est très favorable. Sur quatre samedis d'ouverture, 50 familles ont été accueillies sur ces deux crèches. Les activités sont variées. À la crèche Saint-Charles, il y a une activité animée par l'association Crescendo qui propose une intervention cinématographique. À la crèche Félix-Faure, il y a une agence du court-métrage en alternance avec Arts & co, association qui fait du recyclage avec des activités de création artistique. Cet atelier est donc ouvert à tous.

Une subvention de fonctionnement sera soumise au Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris au mois d'octobre a priori. D'ici là, ces activités seront proposées toutes les semaines avec une interruption au mois d'août.

Compte tenu des nombreuses familles accueillies sur les quatre samedis sur lesquels nous avons pu faire cette expérience, je pense que cette proposition est assez satisfaisante. C'est pourquoi, je vous propose de valider cette autorisation donnée au Maire du 15ème pour la signature de conventions d'occupation de ces établissements de petite enfance.

Monsieur le Maire : Merci. Je soumets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Je propose, là aussi, d'étudier de manière groupée les délibérations suivantes :

34. **2021 DFPE 27 – Subventions (1 325 395 euros) et avenants n°5 et n°6 avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e) pour ses six établissements d'accueil de la petite enfance**

Monsieur le Maire : Il s'agit du Sourire du chat rue Sainte-Eugénie, une crèche mixte avec des enfants en situation de handicap.

35. **2021 DFPE 103 – Subvention (40 548 €) et avenant n° 6 avec l'association AFC NOTRE DAME DE NAZARETH (15e) pour son établissement d'accueil de la petite enfance Les Gémeaux (15e)**

36. **2021 DFPE 145 – Subvention (65 281 euros), avenant n°6 avec l'association Calinot Singe (15e) pour la crèche parentale (15e)**

37.2021 DFPE 149 – Avenant de prolongation à la convention de DSP pour l'exploitation de l'EAPE situé 29-33 rue Emeriau 15e

38. 2021 DFPE 151 – Avenant de prolongation à la convention de DSP pour l'exploitation de l'EAPE situé 4 rue André-Gide (15e)

39.2021 DFPE 165 – Subventions (154.500 euros) et avenants à convention avec neuf associations pour leurs activités de médiation familiale

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Pas d'intervention.

40. 2021 DASES 97 – Subventions d'investissement (12 165 euros) et conventions avec trois associations pour la réalisation de travaux d'aménagement et l'achat de matériels

Monsieur le Maire : Il s'agit de travaux pour motoriser les rideaux métalliques de la structure de l'association Animômes de Beaugrenelle pour 2383 €.

Le DDCT 16 – subvention de 122500 € au titre de la vie associative et de la participation citoyenne à 33 associations est retiré de l'ordre du jour.

41.2021 DASES 125 Subventions (montant total : 659 895 euros), aux associations: les Restaurants du Cœur, L'Un est l'Autre, Notre Dame de Tanger, et convention avec la Chorba pour leurs actions d'aide alimentaire

Monsieur le Maire : Il s'agit du dernier projet de délibération que nous avons voté par la procédure d'urgence. Pour ce qui nous concerne, c'est l'association parisienne les Restaurants du cœur qui a livré 3 500 000 repas en 2020 à destination de 28 000 bénéficiaires.

Je vous demande maintenant de voter les délibérations qui n'ont pas suscité de débat. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

VŒUX

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant à la deuxième partie de notre conseil concernant les vœux.

42. V152021026 – Vœu à la Maire de Paris présenté par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Claire de Clermont-Tonnerre, Jacques-Henri Semelle, Frédéric Jacquot, Jean-Yves Pinet, Mathieu Luinaud et les élus de la majorité du 15ème relatif à l'Île aux Cygnes et à la Statue de la Liberté

Monsieur SEMELLE : Monsieur le Maire, chers collègues, dans la capitale la plus dense d'Europe, le front de Seine lui-même le quartier le plus dense de la rive gauche compte quelques espaces verts appréciés des habitants. L'Ile aux Cygnes est le plus grand et sans doute le plus fréquenté d'entre eux. Sur près d'un kilomètre de long, la troisième île de Paris, ancienne digue du port de Grenelle, constitue un lieu de promenade et de pratique sportive unique dans Paris au plus près du fleuve. Cependant, depuis plusieurs années, cette île ne cesse de se dégrader et rien ne semble devoir échapper à ce constat : ni l'allée centrale ni les escaliers ni le mobilier urbain (les bancs, les garde-corps, les réverbères) ni même les espaces verts. Le patrimoine bâti est lui-même atteint : le pont Rouelle, là où il prend appui sur l'île, les pierres du socle de la Statue de la Liberté qui ont commencé à se détacher il y a un mois. Ce constat est connu. Il a été dressé en janvier dernier par les deux conseils de quartier Emeriau/Zola et Dupleix/la Motte-Picquet lors d'une visite avec les trois directions de la Ville de Paris concernées par l'entretien du site. Ce constat est aussi dressé chaque jour par les visiteurs, les usagers de cette île qui s'en plaignent et ne comprennent pas que le site soit dans cet état. En témoigne aussi d'ailleurs le nombre record de projets déposés au budget participatif : pas moins de 25 en trois ans pour la réhabilitation de cette île. L'un des projets lauréats de 2019 permettra d'ailleurs une remise en état sommaire qui commencera en fin d'année 2021 mais limitée aux travaux les plus urgents, comme nous avons pu nous en rendre compte lors de cette marche exploratoire avec les conseils de quartier.

Pour compléter cette première enveloppe de 500 000 €, les deux conseils de quartier ont déposé ensemble début 2021 des projets complémentaires qui visent à une réhabilitation complète du site. Comment comprendre, en effet, alors que le site de la tour Eiffel va connaître un large réaménagement avant 2024 allant jusqu'à Bir Hakeim, que cette île, dont Bir Hakeim est l'un des accès, demeure dans un tel état ?

Par ce vœu auquel j'associe les deux conseils de quartier, les habitants, les associations, les élus qui en sont membres, nous souhaitons exprimer l'urgence d'une réhabilitation globale de ce site fragile et trop négligé. Il se trouve que depuis la rédaction de ce vœu – et nous nous en réjouissons –, des premières pistes ont été ouvertes pour un financement du projet. À ce stade, beaucoup de questions restent cependant en suspens. Outre la confirmation formelle des bonnes dispositions de la Ville de Paris, nous demandons que cette opération soit menée de manière concomitante au réaménagement du site de la tour Eiffel dans son volet pré-Jeux olympiques et non dans le cadre des travaux encore imprécis annoncés pour les années 2025 et suivantes. Nous attendons aussi qu'une attention particulière soit portée à la Statue de la Liberté, symbole de la force du lien transatlantique. Son piédestal fera d'ailleurs l'objet, comme nous l'avons demandé, d'une remise en état dans les prochaines semaines.

Pour conclure, j'espère qu'après les intentions manifestées tout récemment par la Ville de Paris, ce vœu recueillera l'approbation la plus large des différents groupes de ce Conseil pour que les riverains, les sportifs, les visiteurs qui l'attendent nombreux retrouvent bientôt une île restaurée et embellie. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir présenté ce vœu. C'est la rapporteure Claire de CLERMONT-TONNERRE qui va vous répondre.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, si la Mairie de Paris est toujours prompte à décliner de nouvelles annonces en matière de végétalisation, en revanche, l'exécutif municipal manifeste beaucoup moins d'empressement pour procéder à l'entretien du patrimoine existant. Nous l'avons constaté pour le parc André-Citroën que la Ville a laissé se dégrader repoussant année après année les travaux de remise en état. Nous le déplorons ce soir pour l'Ile aux Cygnes comme Jacques-Henri SEMELLE vient de le rappeler dans son intervention. Je tiens d'ailleurs à saluer toute l'implication de notre collègue aux côtés des conseillers de quartier Emeriau/Zola et Dupleix/Motte-Picquet et de l'association ADIAC qui ont organisé des marches exploratoires, se sont mobilisés dans le cadre du budget participatif ou encore ont multiplié les saisines auprès de toutes les parties prenantes ; l'objectif partagé par tous étant de réhabiliter l'Ile aux Cygnes, de la rendre plus

agréable, plus sûre et plus accessible tout en préservant son identité et en assurant l'entretien de son patrimoine végétal et de sa statuaire.

Il est vrai que la réhabilitation de notre troisième île parisienne se fait attendre. Je rappelle, pour mémoire, que dès 2004, nous avons demandé la remise en état de l'île souhaitant qu'une étude soit réalisée afin d'améliorer la qualité de ce lieu emblématique et de permettre aux usagers de s'y promener dans de meilleures conditions. Au vu du vieillissement général du site, nous avons ensuite demandé à de multiples reprises que l'ensemble de la promenade soit réhabilité. Si une première tranche d'aménagement a bien été réalisée en 2012, la suite se fait attendre. Année après année, nous sommes régulièrement revenus à la charge en lien avec les conseils de quartier qui se sont succédé. J'ajoute qu'en 2019, à l'occasion du jury portant sur le projet Champ-de-Mars Trocadéro, nous avons plaidé pour que l'île et la Statue de la Liberté soient intégrées du fait de leur ancrage dans la perspective de la tour Eiffel.

Je tiens également à rappeler que nous nous sommes mobilisés pour faire inscrire l'île au patrimoine mondial de l'Unesco. Si les contraintes sanitaires ont freiné l'évolution de ce dossier, j'espère que la Ville de Paris saura se mobiliser pour montrer à l'Unesco sa volonté de faire rayonner notre troisième île parisienne. Ce lieu atypique représente une trame verte unique qui côtoie la trame bleue du site de la Seine, lieu de biodiversité doté d'une grande richesse arboricole, faunistique et floristique dont la diversité mérite d'être portée à la connaissance de tous. Cette promenade insolite a également vocation à s'inscrire dans le projet d'arc vert structurant que vous portez, Monsieur le Maire, depuis des années. Comme l'ancienne petite ceinture ferrée, l'Ile aux Cygnes représente un patrimoine exceptionnel qui, par chance, n'a pas été dénaturé par des aménagements farfelus. Elle mérite l'attention de tous, tant pour sa préservation que pour sa mise en valeur.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à voter ce vœu afin que la troisième île parisienne, dont le bicentenaire se profile à l'horizon 2025, fasse enfin l'objet d'une réhabilitation globale et respectueuse de son identité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des explications de vote ? Oui. Monsieur WOLFF.

Monsieur WOLFF : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, l'île aux Cygnes est un très bel endroit de notre arrondissement avec une véritable portée symbolique de par la Statue de la Liberté qui l'orne mais également la localisation prestigieuse à proximité de la tour Eiffel. C'est également un site extrêmement fréquenté par les Parisiens et les habitants du 15ème, que j'ai moi-même la chance de fréquenter régulièrement.

Comme indiqué dans le vœu, le site est en mauvais état. C'est une vérité. Les barrières sont dégradées. On observe des tags sur les panneaux informatifs, la chaussée est en mauvais état et le socle de la Statue de la Liberté se dégrade. Je tiens à saluer l'action des deux conseils de quartier qui ont fait un excellent travail et se sont très fortement investis sur ce dossier que j'ai eu l'occasion et la chance de suivre. J'ajouterai que nous avons pu observer de belles initiatives qui s'installent sur les quais de Seine à proximité immédiate de l'Ile aux Cygnes avec notamment des bars temporaires qui se sont implantés. Ils redonnent des espaces de vie et vont dans le bon sens pour redonner de la vie à ces quais de Seine. Nous souhaiterions voir un peu plus d'installations de ce type se déposer sur ces quais.

Si le degré d'urgence de la remise en état du site pourrait être légèrement nuancé, nous soutiendrons ce vœu qui va dans le bon sens et permettra, nous l'espérons, d'accélérer les travaux de réhabilitation de l'Ile aux Cygnes. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Madame IBLED.

Madame IBLED : Bonjour Monsieur le Maire, mes chers collègues. Effectivement, l'Ile aux Cygnes est une île artificielle qui représente un patrimoine exceptionnel et qui mérite donc toute notre attention. Elle est en danger puisque ce site fait face à une dégradation qui est assez incompréhensible. Comme le disait Madame de CLERMONT-TONNERRE, il s'agit d'un lieu de biodiversité exceptionnelle puisqu'on y trouve plus de 60 essences d'arbres et d'arbustes. Cette île permet en période de canicule de trouver de la fraîcheur, ce que nous essayons de multiplier dans notre ville.

Nous voterons donc ce vœu mais nous souhaitons y apporter un amendement que je vous propose. En fait, nous vous demandons, si cela est possible, d'intégrer dans votre vœu la mise en accessibilité de

l'Ile aux Cygnes aux personnes en situation de handicap pour le côté Bir Hakeim, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Monsieur SEMELLE qui est l'auteur du vœu.

Monsieur SEMELLE : La question de la mise en accessibilité est, en effet, importante et avait été intégrée au projet déposé dans le cadre du budget participatif cette année par le conseil de quartier Dupleix/La Motte-Picquet. Techniquement, il faudrait le vérifier mais je ne suis pas certain que cela soit absolument réalisable du côté Bir Hakeim. Néanmoins, des études préalables avaient été faites sur l'autre côté, pont de Grenelle, où il y a effectivement un plan incliné, une pente mais dont l'inclinaison est supérieure aux normes PMR. Cela doit donc être vérifié avec les services compétents de la Ville de Paris. En tout cas, je suis, à titre personnel, tout à fait favorable à ce que cela soit intégré sans forcément préciser la localisation de Bir Hakeim ou de Grenelle.

Monsieur le Maire : Vous pouvez dire sous réserve d'études de faisabilité.

Madame IBLED : Oui, très bien, peu importe que ce soit Bir Hakeim ou Grenelle mais qu'il y ait une accessibilité pour les personnes handicapées.

Monsieur le Maire : Voilà. Nous ajoutons dans le dispositif une phrase disant « *l'accessibilité de l'Ile aux Cygnes par les accès Bir Hakeim et Grenelle sous réserve de leur faisabilité* ». Nous sommes d'accord ? C'est noté. Monsieur SITBON pour une explication de vote.

Monsieur SITBON : Nous ne prendrons pas part au vote pour deux raisons. Nous sommes, bien sûr, favorables à ce que des travaux soient entrepris mais, d'une part, le vœu fait référence au plan d'investissement de la mandature qui est encore en discussion et dans un contexte très complexe. D'autre part, sur la statue, une intervention des restaurateurs est à venir. D'après ce que l'on m'a dit, des devis viennent tout juste d'être réceptionnés et à ce stade, l'œuvre est déjà protégée, fort heureusement. Nous ne pouvons donc pas nous engager à ce stade. Nous pourrons évidemment réétudier la chose dans quelque temps.

Monsieur le Maire : Je pourrais répondre deux choses. Il est vrai que nous avons reçu les devis très récemment et tant mieux si le vœu a

permis d'accélérer les choses. C'est bien que cela soit réparé car c'est dangereux. Deuxièmement, lors de l'entretien que j'ai eu, comme tous les Maires, avec Monsieur SIMONDON, l'Adjoint chargé des finances, j'ai demandé que la rénovation de l'Ile aux Cygnes soit intégrée au PIM. J'ai eu une réponse, disons, favorable – mais tant que ce n'est pas voté, ce n'est pas voté – du secrétaire général de la Ville de Paris, pour rassurer Monsieur SITBON. Effectivement, on n'est jamais trop prudent en matière budgétaire.

Je soumets aux voix ce vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? Personne. NPPV de Paris en commun.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

43. V152021027 Vœu présenté par Catherine IBLED et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif à l'instauration d'un parrainage civil à la Mairie du 15ème arrondissement

Madame IBLED : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je crois que nous sommes ici toutes et tous attachés aux valeurs de notre République et que nous œuvrons chaque jour en tant qu'élus pour la défendre. Notre République, notre nation, est trop souvent malmenée, critiquée, abîmée mais nous pouvons être fiers d'être Français et Françaises. Être Français, c'est avoir des droits et des devoirs et un engagement à respecter notre déclaration des droits de l'homme et nos valeurs. Lors d'un parrainage civil ou encore parrainage républicain, sont rappelées les valeurs de la République française : la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité. Cette cérémonie réalisée en mairie permet aux familles de confirmer leur engagement vis-à-vis de la République française et d'en suivre les valeurs. Les cérémonies ne font pas l'objet de textes législatifs ou réglementaires. Aucune base juridique ne s'attache à l'organisation de ces cérémonies qui conduisent certains parents à confier, au cas où ils en seraient empêchés, l'éducation de leurs enfants à des parrains et marraines de leur choix. À la mairie, on ne demande jamais à nos concitoyens quelles sont leurs convictions : croyants de toutes religions, agnostiques, athées ou même ceux qui pensent différemment sont accueillis et traités de la même façon.

Dans notre arrondissement, le parrainage civil n'est pas possible. Pourtant, de nombreuses familles qui participent à la vie de la cité seraient heureuses de pouvoir le faire afin de célébrer notre République et montrer leur attachement à la France. Aujourd'hui, 200 cérémonies sont

organisées chaque année à Paris dans 14 arrondissements. Au regard du contexte actuel, ce parrainage civil participe au rayonnement des valeurs de notre pays. C'est pourquoi je demande à la Mairie du 15ème arrondissement de faire le choix de célébrer les parrainages civils selon, évidemment, les modalités définies préalablement.

J'ai eu plusieurs demandes et pour conclure je vais vous lire quelques lignes envoyées par une maman. Les voici : « *Par cette demande, vous avez compris mon attachement, partagé par l'ensemble de ma famille, à la République française et cette envie de transmission pour mes enfants. Je suis fière et mesure chaque jour la chance que nous avons d'y vivre. Pour moi, notre République est notre deuxième famille. Autant que la première, on ne la choisit pas, on naît avec. Comme la première, nous avons le choix de l'aimer, de la changer, de la juger, de lui pardonner. Tout comme notre famille nous accueille à la naissance, je trouve formidable que la République française puisse accueillir aussi notre enfant. Cela permet de rappeler à chacun ce qu'elle est, n'est pas et pourrait devenir et pourquoi elle est si précieuse* ».

Monsieur le Maire : Voilà. Vous avez dépassé votre temps de parole, Madame.

Madame IBLED : Il ne reste qu'une phrase. Notre rôle d'élu au service de toutes et tous est de répondre à tous ceux qui ont besoin de faire accueillir leur enfant au sein de la famille républicaine. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur CANAL pour la réponse.

Monsieur CANAL : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Ma chère collègue Catherine IBLED, je suis assez surpris de découvrir ce vœu porté par le groupe Progressistes et Indépendants car d'habitude, il s'agit d'une marotte qui est chère au groupe Paris en commun. Je rappelle que la dernière fois, lors de la précédente mandature, il avait présenté deux fois ce vœu, deux fois rejeté...

Intervention hors micro d'un élu.

Monsieur CANAL : Trois fois, pardon, rejeté par la majorité de l'époque. Si vous me le permettez, je vais vous restituer ce soir les mêmes motifs qui ont concouru au rejet de cette proposition dans la précédente mandature. Car attention, Madame IBLED, vous avez capté comme Prométhée le feu sacré de nos amis socialistes.

La première raison, c'est tout d'abord une différence d'appréciation du rôle d'officier d'état civil tel que le sont le Maire et les adjoints ici présents. De notre point de vue, l'officier d'état civil est là pour une mission simple et claire : l'application rigoureuse de la loi, toute la loi mais surtout rien que la loi et pas davantage et c'est déjà beaucoup. Car, comme vous l'avez déjà indiqué, le baptême républicain, le parrainage civil, ne figure pas dans le droit positif français. C'est une évidence. J'observe d'ailleurs au passage que ni vous pas davantage non plus que nos collègues socialistes lorsqu'ils étaient au pouvoir n'ont jugé bon ni utile de modifier la loi pour introduire ce dispositif. Je peux d'ailleurs le comprendre car, comme vous l'avez évoqué vous-même, il s'agit là d'un usage qui peut exister dans certaines collectivités, pas du tout majoritaires en France bien loin de là même, qui impose tout de même un premier obstacle pratique. Il ne vous aura pas échappé, notamment pour une Mairie aussi conséquente que la nôtre avec un nombre d'habitants très important, que rien que la gestion de l'état civil, et plus précisément le mariage, est une charge qui est tout de même très lourde ; le mot charge est évidemment impropre. Je rappelle que dans le 15ème arrondissement, c'est à peu près 1 000 mariages par an, semaine comme samedi matin. Il suffit de demander aux collègues qui sont de permanence le samedi matin pour que vous puissiez évoquer avec eux la charge que cela représente. C'est plus d'une quinzaine de mariages qui se succèdent. C'est une charge vraiment très, très lourde à gérer. De fait, elle engage évidemment aussi, outre les élus, les agents municipaux. Si d'aventure, nous devions dédoubler cette activité par celle de l'organisation des baptêmes républicains, car vous vous doutez bien que même s'il n'y a pas de protocole prédéterminé ni d'inscription dans le registre d'état civil, il n'en demeure pas moins qu'il y a une charge d'organisation pour les services de la Mairie. Adopter ce vœu au sortir à peine de la crise sanitaire, sans compter que, de surcroît, se discute en ce moment la négociation sur l'application du temps de travail des 35 heures aux agents de la Ville de Paris, je peux vous garantir que le succès sera garanti auprès de ces derniers. Il faut être attentif aux éléments.

La deuxième raison qui nous pousse à rejeter votre vœu, c'est aussi le sacro-saint principe de l'égalité devant la loi. Je me dois tout de même d'indiquer que d'une collectivité à l'autre, comme nous l'avons précisé à plusieurs reprises, étant donné que cela n'est pas dans la loi, les pratiques diffèrent en fonction de ce qu'elles ressentent. Les variations d'ailleurs de notre point de vue ne sont pas nettes. Est-ce que le baptisé est mineur ? Est-ce que les parrains et marraines sont majeurs ? Faut-il le

consentement des deux parents ? Comment fait-on quand ils sont séparés ou divorcés ? Quel volume de parrains et de marraines nous acceptons ? Un seul ? Un homme ? Une femme ? Vous voyez, tout ceci ouvre une multitude de questions auxquelles il y a une multitude de réponses. Nous considérons ici, dans notre majorité, que c'est aussi un apport républicain que d'avoir le souci d'une stricte égalité de traitement devant la loi. À une époque où la plupart des élus politiques considèrent que dans le désordre ambiant un peu d'ordre ne nuit pas, nous avons à cœur d'appliquer ce principe rigoureusement en n'ouvrant pas des champs qui viendraient encore une fois compliquer les appréciations surtout au regard de la gestion de l'état civil qui est un élément fondamental du contrat républicain.

Troisième élément et j'en finirai par celui-là ; c'est d'ailleurs celui que j'ai le plus à cœur : je trouve pour ma part que le cadre dans lequel vous nous proposez de sanctionner ce dispositif n'est pas le plus adapté. La question qui consiste à dire est-ce que la puissance publique doit donner son onction à la matérialisation d'un consentement moral d'ordre privé, qui recouvre une très noble solidarité privée, doit-elle être tranchée ici par nous ? Je ne le crois pas. Pour moi, l'écrin naturel pour régler cette question est celui de la représentation nationale. C'est au législateur, aux parlementaires, de se prononcer sur ce dispositif, ce qu'il n'a pas fait depuis l'institution de la République car ce sujet-là est évoqué depuis la Révolution française.

Pour toutes ces raisons, ma chère collègue, je suis au regret de vous indiquer que nous ne voterons peu votre vœu si symbolique soit-il, si noble soit-il dans son fondement.

Monsieur le Maire : Très bonne réponse. Y a-t-il des explications de vote ? Madame ROY.

Madame ROY : Ce vœu est effectivement l'occasion de rappeler que depuis 2008 nous, les élus de Gauche, avons déposé pas moins de trois vœux pour demander au Maire du 15ème que les familles du 15ème puissent être accueillies au sein de leur Mairie pour des cérémonies de baptême républicain ou parrainage civil. Malheureusement, cela a été à chaque fois rejeté.

Monsieur le Maire : Cela va continuer, je puis vous l'assurer.

Madame ROY : Pourtant depuis plusieurs années, nous sommes sollicités régulièrement par des familles du 15ème. Pour célébrer de telles cérémonies, nous sommes obligés d'aller dans d'autres mairies d'arrondissement...

Monsieur le Maire : Grand bien leur fasse.

Madame ROY : (...) Notamment dans la mairie... Monsieur le Maire, est-ce que vous pouvez m'écouter, s'il vous plaît ?

Monsieur le Maire : Oui, oui, j'écoute mais je peux commenter aussi.

Madame ROY : Vous pouvez répondre après. Je pense que j'ai encore le droit d'exprimer l'avis de notre groupe.

Monsieur le Maire : Cela ne sera rien que la quatrième fois depuis 2008. Vous êtes constante.

Madame ROY : C'est la démocratie, Monsieur le Maire, d'exprimer son avis. Et notamment dans la mairie du 14ème arrondissement que nous remercions au passage. Même s'il n'existe pas d'obligation légale, c'est vrai, cette cérémonie de baptême républicain a une valeur symbolique de formaliser de façon laïque l'entrée d'un enfant dans la république et son adhésion aux valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité. Comme le disait Pierre MENDES-FRANCE : « *la république doit se construire sans cesse car nous la concevons éternellement révolutionnaire à l'encontre de l'inégalité, de l'oppression, de la misère, de la routine, des préjugés, éternellement inachevée tant qu'il reste des progrès à accomplir* ».

Pour avoir célébré moi-même des baptêmes républicains et mes collègues aussi, ils constituent un véritable engagement moral notamment pour les parrains et les marraines d'apporter aide et réconfort à l'enfant et de suppléer les parents en cas de disparition. C'est un véritable acte humaniste. Par attachement au principe de laïcité, par souci d'équité de permettre aux familles du 15ème de bénéficier de ces cérémonies dans leur mairie et par volonté de promouvoir le progrès et de sortir d'une forme de conservatisme, nous soutenons ce vœu et nous le voterons favorablement. Je rappelle d'ailleurs qu'en juin 2016...

Monsieur le Maire : Merci Madame.

Madame ROY : (...) Un amendement avait été proposé...

Monsieur le Maire : Vous avez dépassé le temps de parole.

Madame ROY : (...) Au projet de loi Égalité et Citoyenneté qui avait été rejeté. Les élus de notre groupe font dès à présent part de leur disponibilité pour officier lors de ces cérémonies.

Monsieur le Maire : Vous avez dépassé votre temps de parole de loin. Merci. Explication de vote de Monsieur BRAGÉ.

Monsieur BRAGÉ : Mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur les différentes motivations qui ont été très bien exprimées par Madame IBLED sur les attentes des parents concernant ce baptême civil. Toutefois, j'avoue ne pas tout à fait comprendre votre opposition. Je n'ai, fort heureusement, pas entendu le fait que les cultes s'occupent mieux de faire ce baptême, ce qui aurait été véritablement un aveu de séparatisme et de communautarisme. Je reste pour ma part très attaché aux valeurs républicaines et je trouve cette disposition et ces cérémonies très favorables.

L'aspect symbolique ne l'est pas tant que cela. Plusieurs Villes mettent en place une cérémonie très bien organisée rappelant les valeurs républicaines aux personnes assistant à la cérémonie mais également à l'enfant, ce qui crée un premier lien dans la construction de sa citoyenneté et remettent également aux trois parties, c'est-à-dire les parents, enfants et les parrains ou marraines choisis, un récépissé. Qui peut douter un seul instant qu'un juge aux affaires familiales, qui serait confronté à un enfant dont les parents viendraient de décéder brutalement dans un accident, ne prendrait pas en compte cet élément dans la prise de sa décision pour attribuer la garde à très court terme de l'enfant, le temps de réfléchir à une solution de placement à long terme ? Personne. Cela serait évidemment fait. Donc cela peut être bien plus que symbolique.

Quand bien même cela serait symbolique, quel drame ! Doit-on supprimer tous les symboles de la république ? Doit-on supprimer le drapeau qui est derrière le Maire ? Doit-on supprimer la Marseillaise ? Non, certainement pas. C'est là une très grande force dans la construction de l'identité d'un individu et de son attachement à la République que ce baptême. J'y reste donc très attaché pour ma part.

L'argument final qui a été donné est que cela est compliqué d'un point de vue technique. Alors là, on entend les propos de parents démissionnaires

c'est-à-dire nous ne voulons même pas faire cet effort pour accueillir un enfant dans notre république. Eh bien je dis : je ne suis pas d'accord, nous ne sommes pas d'accord et nous soutiendrons ce vœu et nous vous invitons à revoir votre position comme nous avons su le faire récemment et à soutenir ce vœu pour prouver votre attachement total aux valeurs républicaines. Merci.

Monsieur le Maire : Après ces digressions, je pense que les explications de notre premier adjoint étaient tout à fait claires. Je voudrais juste faire une réponse complémentaire par rapport à ce qu'a dit Monsieur BRAGÉ sur un point très sensible qui est la disparition soudaine d'un parent parce qu'il faut se référer comme toujours à la loi et au Code civil. Si vous ne le savez pas, je vous l'apprends : pour les parents qui voudraient assurer l'avenir de leurs enfants en cas de disparition soudaine, si l'un d'entre eux décède, le survivant peut désigner par tutelle testamentaire le parrain ou la marraine comme tuteur de l'enfant et en cas de décès des deux parents et en l'absence de tutelle testamentaire, le nouvel article 404 du Code civil – que je vous invite à lire puisque vous êtes tellement férus de symboles républicains – entré en vigueur depuis le 1er janvier 2009 permet même en l'absence de tutelle testamentaire au conseil de famille de désigner un tuteur au mineur, membre de la famille ou non. Ainsi, la dévolution automatique de la tutelle à l'ascendant le plus proche est supprimée. Toute cette réglementation permet justement d'accompagner l'enfant dont le ou les parents auraient disparu soudainement et de façon un peu plus rigoureuse que celle que vous venez d'évoquer.

Surtout, ce qui me choque dans ce que vous dites, c'est que je n'ai pas l'impression d'être plus républicain que vous parce que la République accueille en son sein tous ses enfants sans qu'ils aient besoin d'une cérémonie particulière. Qu'est-ce que cela veut dire d'avoir une cérémonie spécifique ? Cela veut dire que les enfants qui ne passeraient pas par ce baptême dit républicain ne seraient pas des enfants de la république ? La mise en place d'une démarche spécifique, fondée uniquement sur le volontariat des parents, accrédite l'idée qu'un enfant n'est pas de plein droit membre de la communauté républicaine, créant de facto une citoyenneté à deux vitesses. C'est ce que vous êtes en train de faire. C'est totalement antirépublicain. Je pense que nous ne sommes pas du tout dans la même démarche.

Je précise aussi pour nos collègues de Gauche qu'en 2001, il y a un ministre délégué à la famille qui à l'époque s'appelait Ségolène ROYAL qui refusait d'inscrire dans la loi le baptême républicain en qualifiant ce concept d'ambigu ; je vous le dis juste au passage car je pense que vous l'avez soutenue à la présidentielle.

Je ne connais, en tant que Maire, que la loi et spécialement en matière d'état civil qui est une matière qu'il ne faut toucher qu'avec une main tremblante car elle est la meilleure garante de la neutralité, de respect des croyances, de la paix publique et de la République. C'est pourquoi, je vous le dis, quoi que vous en pensiez, nous continuerons à l'appliquer strictement – très strictement et très rigoureusement – dans un domaine où le désordre, l'ambiguïté et l'approximation n'ont pas leur place.

C'est la raison pour laquelle, à la suite de la proposition de mon premier adjoint, nous voterons contre. Cependant, il y avait aussi une explication de vote qui était demandée par Monsieur JOZEFOWICZ.

Monsieur JOZEFOWICZ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, le vœu qui nous est présenté demande donc à notre Mairie d'instituer un parrainage civil. Cette cérémonie est le calque républicain d'une démarche religieuse et je ne vais pas entrer dans les intentions de ceux qui y recourent. Je ne vais pas juger ceux qui respectent les valeurs de la République, ayant moi-même du respect pour les hussards noirs de la République.

C'est cependant l'occasion d'émettre quelques observations. Tout d'abord, comme on l'a dit, le parrainage civil n'est pas répandu ni pratiqué dans toutes les communes de France et de Navarre. Il ne s'agit que d'un usage qui ne fait pas l'unanimité et justement si ce vœu nous demande de l'instaurer, de l'instituer, c'est parce qu'il y a, en fait, une controverse sur cette pratique. Ce n'est donc pas véritablement une coutume parce qu'il n'y a pas d'assentiment général ni de pratique uniforme dans toutes nos communes. D'ailleurs, le parrainage comme vous le remarquez dans les considérants du vœu, n'est pas réclamé par tout le monde puisque le vœu lui-même en fait l'aveu et reconnaît qu'il n'y a que 200 cérémonies pratiquées à Paris, donc on pourrait en déduire que le ratio par rapport au nombre de naissances est extrêmement faible.

Enfin, le parrainage civil, comme le vœu l'indique lui-même, n'a pas de valeur légale mais symbolique ; je reprends vos mots. Il ne fait d'ailleurs pas partie de l'état civil puisque l'état civil, si on résume les choses, c'est la

naissance, la mort ou le mariage et sur ce plan, le parrainage républicain n'est au mieux qu'un engagement moral qui peut inspirer une vie, qui peut avoir des répercussions dans une vie mais qui n'a pas de conséquences juridiques à la différence, par exemple, du mariage civil. Je vous rappelle, puisque nous en avons célébré, que le mariage impose des obligations qui peuvent être sanctionnées si elles ne sont pas respectées. Le mariage a évidemment des conséquences fiscales ou, par exemple, au niveau de la succession. Or, le parrainage civil, toujours pour reprendre les mots de ce vœu, n'est qu'une cérémonie symbolique.

Ensuite, je voudrais rappeler qu'une Mairie ne dispose pas de ces compétences. Nous ne pouvons pas nous attribuer une compétence que nous n'avons pas, c'est au législateur de le faire, comme l'a si bien dit Monsieur CANAL. Le fait qu'il ne l'a pas institué démontre justement que le parrainage civil ne fait pas partie de cet état civil. Il y aurait, par ailleurs, un parallèle à faire avec l'état civil qui n'est pas disponible. Justement, l'état des personnes n'est pas disponible dans notre pays et a fortiori les compétences d'une Mairie ne sont pas à la libre disposition d'une Mairie elle-même.

Donc, Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour toutes ces raisons, le groupe Changer Paris estime qu'il n'y a pas lieu de donner une suite favorable à ce vœu qui n'aborde pas les compétences d'une Mairie sous l'angle de leur pertinence pour l'arrondissement et pour ses habitants. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le Maire : Bien. Je vais soumettre ce vœu à votre vote. Qui est pour ? Qui est contre ? La majorité. Qui s'abstient ? Personne. Merci. Il est rejeté.

Le vœu est rejeté à la majorité.

44. V152021028 Vœu présenté par David Amiel et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif au projet de création d'une « zone apaisée » au centre de Paris et à ses conséquences

Monsieur AMIEL : Merci Monsieur le Maire. Comme vous l'avez dit, ce vœu a pour objet de réagir aux annonces qui ont été faites de création d'une zone apaisée c'est-à-dire de réduction drastique du trafic de transit dans le centre de Paris. On pourrait croire que cela ne concerne que Paris centre ou les arrondissements qui lui sont immédiatement adjacents. Il n'en est rien. D'abord, parce que les habitants du 15ème arrondissement

sont amenés à se rendre ou à traverser Paris centre mais aussi parce que les impacts en termes de report de circulation ou de pollution risquent de se faire cruellement sentir dans le 15ème arrondissement.

Il se trouve justement qu'une étude vient de sortir, produite par l'Institut des politiques publiques fondé par l'École d'économie de Paris dirigée par un ancien élève de Thomas PIKETTY, donc assez peu suspecte de biais idéologiques, sur l'impact de la fermeture des voies sur berges en termes de report de la pollution et de la circulation. Cette étude montre que la fermeture des voies sur berges en 2016 a provoqué une augmentation très significative de la congestion sur le périphérique Sud de l'ordre de 15 % et une augmentation très significative de la pollution tout le long du périphérique Sud, ce qui concerne le 15ème arrondissement mais aussi le 14ème, le 13ème, et les communes limitrophes à la Ville de Paris situées le long de ce périphérique. Les dégâts en termes de santé ont probablement été considérables d'autant plus que les populations exposées à cette hausse de la pollution étaient deux fois supérieures, deux fois plus nombreuses, à celles qui ont pu bénéficier à cette occasion d'une baisse.

Pollution, bouchons, accentuation des inégalités, puisque nous parlons là de populations, de milieux plus modestes que ceux qui résident généralement dans le centre de Paris, tout cela aurait certainement pu être évité si ces études avaient été diligentées avant la prise de décision et qu'on avait donc pu pallier ces difficultés. Nous avons d'ailleurs rappelé juste avant le nombre de décès prématurés liés à la pollution. Toute légèreté en la matière est donc absolument dramatique.

Pour éviter de répéter ces erreurs avec les annonces à venir sur la zone apaisée dans le centre de Paris, nous demandons donc à la Maire de Paris de commander une étude indépendante sur les reports de circulation, de pollution et les effets en termes de bruit qui sont à attendre à la fois dans Paris centre mais aussi dans l'ensemble des arrondissements parisiens et des communes limitrophes.

Monsieur le Maire : Monsieur PINET pour répondre.

Monsieur PINET : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je ne peux effectivement que suivre cet avis sur les études d'impact que ce soit sur cette zone apaisée de Paris centre qui ne va rien apaiser du tout au-delà de Paris centre mais aussi sur chaque décision arbitraire de fermeture. Nous l'avions vu sur les voies sur berges avec une

augmentation du trafic sur le 15ème arrondissement. Il suffit de voir aussi les conséquences sur le périphérique qui est bouché matin et soir. J'invite certaines personnes à regarder un petit peu les caméras qui sont sur le périphérique pour voir que c'est complètement bouché. Il faut savoir que nous vivons dans une région qui s'appelle l'Île-de-France. Je pense que tout le monde en ce moment y est très attentif. Quand on demande une étude d'impact, elle doit peut-être même aller au-delà de Paris et regarder aussi ce qu'il y a comme conséquences quand nous prenons une décision en tant que parisiens sur les communes limitrophes. Je trouve aussi assez scandaleux que lorsque l'on prend des décisions, on ne concerte pas les Maires au moins de la première couronne parce que certains habitants des villes comme Boulogne, Vanves ou Issy-les-Moulineaux qui nous sont les plus proches – mais nous pourrions élargir sur l'ensemble des villes de la petite couronne – peuvent être impactés.

Pour tout cela, je dirais que je ne peux que donner un avis favorable et invite l'ensemble de cette assemblée à voter pour ce vœu.

Monsieur le Maire : Merci. Explication de vote de Monsieur JEANNETÉ.

Monsieur JEANNETÉ : Merci Monsieur le Maire. Je crois que nous nous retrouvons sur le fond de ce vœu et bien évidemment sur cette malheureuse bunkerisation du centre de Paris qui va créer finalement deux types de Parisiens : les habitants de la future ZTL et puis les autres, ceux qui vont habiter dans les arrondissements proches et qui vont, autour de cette zone, subir les nuisances engendrées par les reports de trafic. On imagine très bien que, très vite, le boulevard Saint-Germain et les grands boulevards vont devenir des rocades routières. C'est sans parler de toutes les petites rues des arrondissements limitrophes qui vont se trouver engorgées.

Je voulais juste vous rappeler, Monsieur AMIEL, que ce sujet a déjà été l'objet de la question d'actualité du groupe Changer Paris lors du dernier Conseil de Paris, que la réponse a, semble-t-il, déjà été apportée par Monsieur David BELLIARD qui au cours d'une réunion récente a annoncé qu'il ferait une étude très approfondie sur ce sujet qui serait rendue à l'automne. Cependant, je vous rassure, nous allons bien sûr voter pour votre vœu. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Explication de vote de Madame Aminata NIAKATÉ. Vous avez deux minutes.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie Monsieur le Maire. Chers collègues. Chers collègues Indépendants et Progressistes, vous n'êtes pas sans savoir que nous nous situons très en amont de la mise en place envisagée pour cette zone apaisée qui n'interviendrait pas avant mars ou juillet 2022. Nous n'en sommes aujourd'hui qu'au stade de la concertation ; concertation qui a lieu sur un certain nombre d'éléments structurants du projet : liste des ayants droit, modalités de contrôle, etc. Votre vœu, s'il venait à être adopté, entraverait le processus de concertation en cours.

Ensuite, il est totalement inenvisageable de se lancer dans une étude d'impact indépendante tant que l'accord de la Préfecture de police ne sera pas acquis concernant la fermeture de plusieurs axes de la zone.

Enfin, le projet définitif n'a pas encore été arrêté ce qui ne permet pas raisonnablement de jeter les hypothèses d'une étude rigoureuse. Sachez cependant qu'il est prévu au cours de l'été, qu'une modélisation des reports de circulation à l'échelle de Paris soit effectuée. Sur cette base, la Ville pourra anticiper d'éventuels retours sur certains axes et traiter les conséquences via les refontes globales ou la modification des plans de circulation des quartiers. La Ville souhaite par ailleurs quantifier les impacts que pourrait avoir le projet sur la qualité de l'air et pour cela, les capteurs d'Airparif, présents dans toute la ville, seront d'une aide précieuse.

Pour toutes ces raisons, le groupe Écologiste votera contre ce vœu prématuré.

Monsieur le Maire : Oui, nous nous en doutions un peu. Explication de vote de Monsieur SITBON

Monsieur SITBON : Ou à l'endroit. À l'envers ou à l'endroit selon les points de vue et selon nos convictions. En l'occurrence, je partage toute l'intervention de Madame NIAKATÉ. Les arguments ont été donnés pour différer les questions de concertation puisque les choses sont lancées et que nous sommes encore dans une phase d'étude. Cependant, ce que je voulais tout de même ajouter par rapport à ce qui a été dit sur le fond du projet, c'est que cela va évidemment dans le sens du mouvement et du bon sens et de la logique puisque nombre de villes européennes ont des centres piétons, que les impératifs environnementaux sont là, qu'on ne peut pas se permettre de ne rien faire, que les citoyens ont précisément envie de pouvoir circuler dans une ville apaisée. Je crois que Madame GATEL a parlé des piétons tout à l'heure. Il faut être cohérent : créer une

zone piétonne en centre de Paris profitera évidemment aux habitants du centre de Paris mais également évidemment aux visiteurs – nous sommes aussi une ville monde – ainsi qu'à nous tous puisque nous ne sommes pas à rester uniquement dans le 15ème arrondissement. Nous allons donc pouvoir également profiter de cet espace qui sera agréable.

Quant aux questions et aux craintes et aux peurs, tout mouvement a toujours créé des craintes et des peurs mais de dire que, par exemple, les berges sur Seine ont créé des cataclysmes, ce n'est pas vrai. Cela a surtout créé beaucoup de bien-être et de plaisir pour pouvoir se promener dessus. La ville est en train de changer réellement. En tout cas, nous sommes complètement pour ce mouvement. D'autres sont contre. Là, nous avons pu montrer dans ce Conseil les avis des uns et des autres.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur. C'est dommage, il n'y a que sur la berge du 15ème que l'on ne peut pas se promener puisque la Ville y implante définitivement la centrale à béton Lafarge. Voilà, c'est comme ça. Vérité au-deçà des monts, erreur au-delà. Est-ce qu'il y a d'autres explications de vote ? Non. Je vais donc soumettre aux voix ce vœu avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le vœu est adopté à la majorité.

Monsieur le Maire : Quelques informations diverses pour conclure notre séance. Les dates des prochains Conseils d'arrondissement seront le lundi 27 septembre, mardi 2 novembre et lundi 29 novembre.

Je vous rappelle les principales réunions à venir :

- mardi 29 juin à 19 heures : réunion publique sur le PLU où je pense que vous serez nombreux ;
- mercredi 30 juin à 19 heures : conseil de quartier Citroën ;
- vendredi 2 juillet à 19 heures : table ronde jeunesse ; conseil de quartier Vaugirard ;
- samedi 3 juillet : la fête de la jeunesse sur le parvis de la mairie.

Je vous remercie. La séance est levée.

Philippe GOUJON

Maire du XVe arrondissement